

# Synthèse introductive

**(PAR DR ABDOUL AZIZ SY/EXPERT CONSULTANT GTZ & RAPPORTEUR GENERAL)**

La vingtième AG du Conseil Phytosanitaire de l'Organisation de l'Unité Africaine (CPI-OUA) s'est tenue à l'hôtel Président Yamoussoukro du 15 au 20 Avril 2002 .

Placée sous le Haut Patronage de S.E.M. Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire et sous l'Egide de S.E. Amara Essy, Secrétaire Général de OUA, la vingtième AG du CPI-OUA a été officiellement ouverte sous la présidence effective de S.E. Monsieur Sebastien Dano Djédjé, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales de la République de Côte d'Ivoire.

Les travaux de ces 20ièmes assises pourraient fondamentalement être articulés autour des sept dimensions majeures :

- Les Rapports d'activités Institutionnels et/ou Sous-régionaux
- La Stratégie Africaine Commune de la Protection des Végétaux (Horizon 2020)
- L'actualisation du Mandat du CPI-OUA
- La Convention Africaine de Protection des Plantes
- Les Groupes de Travail Spécifiques (PIP, ARP, Informations & Communication)

Pour chacune de ces lignes de force, nous nous proposons de fournir quelques éléments d'appréciation reflétant au mieux le souci des participants : **i)** de procéder à une analyse rétrospective positive des situations institutionnelles et/ou nationales et/ou sous- régionales ; **ii)** de procéder aux ajustements requis pour mieux intégrer les enjeux contemporains ; **iii)** de développer une vision régionale harmonisée dont le but est d'optimiser la contribution de notre Système de Protection des Végétaux sous l'angle Sécurité Alimentaire et développement durable au niveau régional.

Pour chacune de ces lignes de force, nous nous proposons de visualiser brièvement : **i)** la pertinence des objectifs premiers ; **ii)** les faiblesses et/ou contraintes qui en restreignent l'impact et enfin, **iii)** les mesures correctives requises pour améliorer la « fluidité » de fonctionnement et partant la qualité de l'impact attendu.

## **Les Rapports d'activité Institutionnels et/ou Sous-régionaux :**

**Importance & Rôle des Rapports d'Activités :** la pertinence des rapports d'activité s'impose d'elle même tant il est vrai qu'ils déterminent dans une large mesure la valorisation des connaissances et/ou technologies générées par lesdites activités.

**Lacunes à améliorer :** Cependant force est de constater une certaine « sous-valorisation » voire une « dépréciation » des gains résultant de telles activités en raison soit : **i)** du format des rapports ; **ii)** de la faible intégration des rapports au niveau sous-régional ; **iii)** de leur mise à disposition tardive qui en restreignent l'analyse et l'exploitation ; **iv)** de la barrière linguistique qui en limitent le spectre d'exploitation.

Afin de pallier à toutes ces faiblesses et à la lumière des échanges enrichissants développés au cours des 20ièmes assises du CPI-OUA, les mesures suivantes devraient, si elles sont activement

intégrées par tous, permettre non seulement une amélioration de la qualité des rapports d'activité mais surtout en faciliter une valorisation optimale au service d'un développement durable au niveau régional.

*Ces mesures pourraient être envisagées sous deux angles :*

**Sous l'angle des Structures Sous-Régionales :**

Il nous paraît essentiel d'organiser les rapports sur la base de « Noyaux durs Sous-régionaux » existants. Outre qu'elle permettrait de conforter la coopération et les échanges scientifiques et techniques entre pays relevant de la même sphère géographique et socio-économique, cette démarche pourrait se révéler comme étant l'un des modèles de l'intégration africaine même. A terme, cette démarche se révélera comme étant la base du renforcement de la collaboration des pays relevant de la même sphère.

Par la complémentarité voir la synergie induite, cette démarche devrait aboutir à une économie de temps, de ressources financières avec à la clef une meilleure efficacité.

En l'occurrence, ces rapports Sous-Régionaux pourraient être organisés suivant les « Sphères sous-régionales » configurées en annexe 11 (à titre indicatif, COMESA, SADC, UMA, CILSS, CEDEAO, CEMAC, CEEAC etc.)

**Sous l'angle du Calendrier de restitution des rapports :**

Même si le rôle des Acteurs Institutionnels et/ou Nationaux et/ou Sous-Régionaux est vital déterminant, le Secrétariat Scientifique du CPI – OUA se devrait de jouer un rôle essentiel de facilitation afin d'organiser dans les délais, la collecte de ces précieux documents et le cas échéant, trouver à l'avance la solution idoine au problème de barrière linguistique.

A titre indicatif, l'on pourrait s'accorder (à quelques variantes près) sur le calendrier suivant :

- Fiche de Pré-inscription des pays : 6 mois avant AG (i.e. AG – 6 M)
- Formulation des rapports par SSR : de AG – 6 M à AG – 3 M)
- Dépôt Rapports par SSR : AG – 3 M
- Configuration du document de synthèse par CPI : de AG – 3 M à AG – 1 M)
- Distribution document de synthèse aux participants : Veille AG au plus tard

**La Stratégie Africaine Commune de Protection des Végétaux ou SACPV (Horizon 2020)**

Outre ses faibles niveaux de productivité et de compétitivité, notre secteur agricole se trouve fortement affecté par tout un cortège de nuisibles agricoles induisant des pertes considérables aussi bien en plein champs qu'en post-récolte.

A contrario, les Systèmes Nationaux de Protection des Végétaux (SNPV) ainsi que leur Organe Central le CPI-OUA (Conseil Phytosanitaire Inter-Africain de l'OUA) se caractérisent globalement par :

- des ressources humaines faibles (qualité et masse critique)
- des équipements limités et/ou vétustes
- des ressources financières relativement faibles

En outre, on peut observer une très grande disparité dans le mode de fonctionnement ; ce qui ne favorise que très peu les échanges voire la complémentarité/synergie entre programmes nationaux.

Enfin l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité de notre secteur agricole se trouve fortement affecté par les règles de plus en plus restrictives en matière d'échanges et de commerce international.

L'intégration de tous ces paramètres amène les programmes nationaux de protection des plantes et leur organe central (CPI – OUA) à développer une vision actualisée intégrant les nouveaux enjeux des secteurs agricoles africains dans le cadre de la globalisation. Cette SACPV devrait permettre d'atteindre des objectifs à plusieurs niveaux à l'horizon 2020 :

**Dans la série des Objectifs spécifiques visés, l'on peut mentionner:**

- la gestion des introductions et de la propagation des nuisibles
- la mise sur pied de mesures phytosanitaires appropriées
- l'harmonisation de nos règles par rapport aux réglementations internationales en vigueur
- la facilitation des échanges commerciaux au niveau régional et/ou sous-régional

**Dans la gamme des Objectifs de développement attendus, citons :**

- l'amélioration de la productivité agricole
- l'amélioration de la sécurité alimentaire
- l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole africain

**Parmi les Objectifs supérieurs subséquents, nous nous devons de mentionner:**

- la promotion d'un développement durable
- la consolidation de facteurs scientifique, technique et socio-économique d'intégration régionale

Cependant, pour attrayante qu'elle soit, notre SACPV dépend essentiellement de l'engagement effectif de nos organes nationaux et régionaux de protection des plantes au travers de ressources humaines qualifiées et motivées et avec l'appui constant des états, des producteurs, du secteur privé, des ONGs et des partenaires au développement.

Dans tous les cas de figure l'organe centrale (CPI – OUA) se devra de jouer un rôle clé en terme :

- sensibilisation
- d'organisation
- de coordination/harmonisation
- d'évaluation/ajustement et analyse d'impact
- d'interface vis à vis du système international (partenaires au développement, FAO , PNUD, Industries phytosanitaires, Organismes de Recherche, de Développement et de Vulgarisation, Organismes homologues, Conventions internationales, etc.).

D'un point de vue méthodologique, la SACPV devrait être sous tendue par une démarche participative orientée sur la résolution de problèmes cruciaux concrets. Ainsi, pourrions nous envisager le développement d'étapes hiérarchisées suivantes :

- réflexion/élaboration stratégiques au niveau national avec à court terme, l'identification d'un **Point Focal National (PFN)** chargé de coordonner des activités au niveau national (acteurs,

bénéficiaires, institutions, définitions de thèmes prioritaires, schémas de planification, chronogramme, IOVs, SV, Suivi-Evaluation, impact, prospective).

- Réflexion/élaboration stratégiques au niveau sous régional ; les priorités identifiées au niveau national devraient constituer le substratum des plans d'action générés au niveau des noyaux durs sous régionaux (cf. annexe 11). Chaque noyau sous-régional devrait à terme identifier un **Point Focal Sous-Régional** devant assurer un rôle de coordination, de stimulation, d'orientation, et d'interface entre d'une part les **PFNs** constitutifs et d'autre part l'organe central de coordination (autrement dit le CPI-OUA)

- Afin d'assurer la fonctionnalité du système, il est essentiel de mettre en place un mécanisme de régulation au niveau continental/régional. A nos yeux, le CPI-OUA est l'organe technique et administratif officiel le mieux indiqué pour jouer cette fonction décisive de **Point Focal Régional** ou **PFR**.

## **L'Actualisation du mandat du CPI-OUA**

Emanation de la volonté de 53 pays membres, le CPI-OUA en est à nos yeux l'un des instruments d'intégration le plus représentatif en matière de protection phytosanitaire.

Face à l'évolution des climats, des écosystèmes et des mutations profondes en matière d'échanges et de commerce internationaux, il devenait urgent que le CPI-OUA procède à des ajustements intégrant au mieux les réalités et enjeux contemporains.

En particulier, le Mandat révisé du CPI-OUA devrait permettre :

- La mise sur pied d'une stratégie régionale coordonnée en matière de contrôle de l'introduction et/ou la dissémination des nuisibles
- Le développement de méthodes adaptées de protection de végétaux qui soient respectueuses de l'environnement
- La promotion de dispositions réglementaires harmonisée au niveau régional
- La mise sur pied d'un système approprié de gestion de l'information au service de l'Afrique et de toutes les organisations spécialisées en protection des végétaux

## **La Convention Africaine de Protection des Végétaux (CAPV)**

Guidé par le même souci de mieux « coller » à la réalité des terrains tout en se situant dans le cadre de la globalisation, le CPI-OUA et ses mandataires (mandants ?) ont proposé une révision de la CAPP assortie par une étude critique très approfondie.

Le Secrétariat Scientifique du CPI-OUA est mandaté pour en assurer l'édition et la validation finales avant diffusion auprès des pays membres et des partenaires institutionnels.

## **Les Groupes de Travail Spécifiques**

Outre la SACPV qui en constitue le thème central, la 20<sup>e</sup> AG du CPI-OUA s'est définie en 3 thèmes majeurs confiés à trois groupes de travail respectifs dont les rapports finaux (après adoption en plénière) sont reproduits in-extenso en annexe 3.

Dévolu au « Programme Initiative Pesticides » ou « PIP » le premier groupe de travail était structuré autour de quatre dimensions clefs à savoir :

- i) Le Programme Initiative Pesticides proprement dit ;
- ii) Les Conventions Internationales ;
- iii) La Gestion des Stocks obsolètes ou périmés ;
- iv) La Réglementation Phytosanitaire

Le deuxième Groupe de Travail traitait de « l'Analyse des Risques Phytosanitaires » (ARP). Ce groupe de travail a permis de cerner tour à tour les mesures décisives à prendre en matière de :

- i) Cartographie et Diagnostic des nuisibles de cultures
- ii) Bases de données afférentes à la distribution de nuisibles
- iii) Analyse des risques phytosanitaires
- iv) Amélioration du système d'information sur les nuisibles

Le troisième Groupe de Travail était dévolu aux problèmes « Gestion de l'Information et Communication » dont la vocation première était : i) de proposer une stratégie réaliste de gestion de l'information qui soit sous-tendu par un diagnostic approfondi des faiblesses actuelles de notre système ; ii) d'évaluer les besoins requis en termes de ressources humaines et de logistique ; iii) de proposer une stratégie de développement d'un partenariat fonctionnel et durable avec les initiatives sous-régionales existantes.

Le souci de gagner du temps conjugué aux contraintes financières auxquelles notre organe central (le CPI-OUA) est confronté nous amènent à opter pour une **présentation mixte** de ce rapport : **ainsi, chaque session sera restituée dans la langue dominante de travail (français ou anglais) qui a prévalu lors de la présentation et de la restitution/adoption du rapport de session.**

**Pour des raisons pédagogiques, ce Rapport de Synthèse est articulé autour de 5 sections :**

**Le premier chapitre** est consacré à la cérémonie solennelle d'ouverture.

**Le Chapitre deuxième** est consacré à la synthèse (moutures en français et en anglais) des travaux du Comité Exécutif du CPI-OUA.

**Le troisième chapitre** est dévolue à la restitution des Rapports d'activité institutionnels et/ou Sous-régionaux

Les recommandations majeures adoptées par la 20<sup>ième</sup> Assemblée Générale du CPI-OUA sont récapitulées dans **le chapitre quatrième.**

Enfin, **une section spéciale** regroupe, en fin d'ouvrage (**Rubrique Annexe**), les éléments importants définissant la vision, le code de conduite, le cadre organisationnel et le spectre de participation à ces 20<sup>ième</sup> assises du CPI-OUA. Nous avons volontairement voulu proposer cette configuration afin **d'alléger le « corps » du rapport tout en respectant dans le fond les préoccupations de l'ensemble des participants à ces 20<sup>èmes</sup> assises.**

**Nous nous en voudrions de terminer cette synthèse introductive sans remercier au nom du CPI-OUA et de la GTZ les acteurs et partenaires sans lesquels, cette 20<sup>ième</sup> AG n'aurait certainement pu avoir le succès et la résonance qui ont été la sienne. Sont de ceux là :**

- **le Gouvernement et le Peuple de Côte d'Ivoire** pour son hospitalité et son implication scientifique et technique appréciable

- **Les Organisations sous-régionales, régionales et internationales** (GTZ, NRI, PNUE, ADRAO, CIRAD, CNEARC, CROPLIFE International, COLEACP, DGISP, IITA, TEAL, FAO, IIPC, CARFOP, CILSS, CEMAC, ECOWAS, COMESA, SADC, etc.) dont la contribution n'a jamais fait défaut au CPI-OUA et à ses pays membres et pour leur contribution positive au cours de ces 20<sup>èmes</sup> assises.

- **les pays membres** qui se sont activement impliqués dans la réussite de ces assises en dépit d'un environnement financier que nous savons très difficile.

# Chapitre 1: Ouverture officielle & Aspects organisationnels

## 1.1. Cérémonie solennelle d'ouverture

### Allocution du Secrétaire Scientifique CPI-OUA

- Excellence, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales
- Monsieur Le Préfet,
- Monsieur le Maire de la ville de YAMOOUSSOUKRO,
- Mesdames, Messieurs

Je voudrais inviter respectueusement l'Assemblée générale à observer une minute de silence pour nos deux collègues de la famille de la Protection des Végétaux décédés en pleine activité professionnelle Dr. Chris LOMER, spécialiste du programme LUBILOSA à l'IITA de COTONOU ( Bénin ) et Monsieur SISSOKO du service de la Protection des végétaux du Mali.

La 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain est heureuse de se retrouver à YAMOOUSSOUKRO. C'est le prétexte indiqué pour exprimer d'ores et déjà deux sentiments au nom de Son Excellence, Monsieur AMARA ESSY, Secrétaire Général de l'OUA:

- 1- Rendre hommage au Gouvernement et au peuple de la Côte-d'Ivoire, un pays frère qui a la constance d'être surtout un pays d'ambition fermement affichée pour le développement.
- 2- Saisir l'occasion de la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale, pour renforcer l'échange des expériences Sud-Sud sans faire abstraction des connaissances que les partenaires des pays du Nord pourraient nous apporter lors de cette rencontre à dimension internationale et interculturelle. Ce choix se trouve aujourd'hui parfaitement conforté par la grande disponibilité des Autorités de Côte-d'Ivoire et la bienveillante qualité d'accueil qui nous est réservée.

Son Excellence Monsieur AMARA ESSY, Secrétaire Général de l'OUA aurait souhaité être parmi nous mais les autres grands défis de la prochaine Union Africaine l'ont retenu par ailleurs. Il nous prie de bien vouloir l'en excuser tout en soulignant qu'il sera très attentif aux recommandations de notre Assemblée Générale et a délégué deux de nos collègues du Siège pour prendre part à nos travaux : messieurs DIALLO Kegneko et FODAY Bojang

En outre, il a souligné à l'endroit des Etats membres de l'OUA et des Partenaires, son intérêt pour la mise en place en Afrique d'un grand projet de lutte contre la famine et dont la lutte phytosanitaire constitue un des facteurs discriminants.

C'est donc en direction de cette approche que vos présents travaux présenteront une originalité car il s'agit de se démarquer des sentiers battus et proposer des solutions durables dans ce domaine.

La 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale du CPI s'organise en Côte-d'Ivoire en collaboration avec l'OUA, le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire et la GTZ. Cette coopération nous semble hautement significative car elle exprime les attentes des populations Africaines dont l'agriculture connaît des goulots d'étranglement notamment dans la bonne gestion de la lutte phytosanitaire

Le collectif des scientifiques, agronomes et décideurs réunis aujourd'hui à YAMOOUSSOUKRO se proposera certainement de tenter de répondre à quelques interrogations :

- Quelle politique phytosanitaire pour l'Afrique ? C'est la stratégie à adopter.
- Quel partenariat pour sa mise en œuvre ?
- Quelles ressources diverses à impliquer dans ce projet ?

Une analyse approfondie de la situation de nos différents pays s'impose. Des scénarios de gestion phytosanitaire au niveau continental méritent une attention particulière sans états d'âme et doivent prendre en compte les contours d'une évolution mondiale du législatif en la matière en évitant de freiner autant que faire se peut les échanges commerciaux entre pays. La mise en place d'une Convention Phytosanitaire Interafricaine mieux intégrée et ouverte aux flux commerciaux interpellera certainement votre réflexion collective.

La présence à cette 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale de plusieurs observateurs étrangers mérite d'être félicitée car cela témoigne d'une participation réelle au débat sur la question phytosanitaire en Afrique et ses implications dans les relations commerciales au niveau international en terme de qualité des produits.

Finalement, les conclusions des présents travaux devraient aider les Etats membres de l'OUA à gérer un code de conduite phytosanitaire avec toutes ses compétences identifiables .

Le Secrétariat Général de l'OUA pour sa part vous y encourage tout à fait et souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie

## **Discours d'ouverture du Professeur Dano Djédjé, Ministre de l'Agriculture & des Ressources Animales (Côte d'Ivoire)**

MONSIEUR LE Représentant résident de l'OUA en Côte-d'Ivoire  
 Mesdames et Messieurs les Délégués des pays membres de l'OUA  
 Mesdames et Messieurs les observateurs scientifiques et membres des organisations internationales  
 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Phytosanitaire Interafricain  
 Monsieur le Secrétaire Permanent du CPI  
 Honorables invités  
 Mesdames et Messieurs

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous accueillir en Côte d'Ivoire pour la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain. Au nom du Président de la République, Monsieur Laurent GBAGBO, je souhaite à toutes et à tous la bienvenue. Nous avons eu le privilège de pouvoir organiser cette assemblée générale, et nous vous remercions du choix que vous avez effectué.

Le Conseil Phytosanitaire Interafricain organe de l'OUA, se réunit pour la 20<sup>ème</sup> fois de son histoire. Il a été créé en 1956 avec 4 objectifs bien définis : limiter les introductions de ravageurs sur le sol africains, combattre ceux déjà présents, contrôler l'usage des produits phytosanitaires, préserver la santé des populations. Ces objectifs ambitieux restent d'actualité.

L'agriculture africaine souffre toujours de sa faible productivité causée en grande partie par les ennemis des cultures que sont les mauvaises herbes, les insectes, les champignons et autres virus. L'évolution des pratiques paysannes reste marginale par rapport à l'ampleur de la tâche.

Dans le contexte de désengagement des Etats, les systèmes de vulgarisation, de conseil technique sont largement désorganisés. Dans le même temps les subventions aux produits phytosanitaires sont réduites à leur plus simple expression, il en résulte des difficultés de plus en plus importantes de la part des agriculteurs pour s'approvisionner et se faire conseiller.

A l'heure de la lutte contre la pauvreté prônée par les institutions de Bretton Woods, l'appui des Etats aux programmes de protection phytosanitaire doit rester en mémoire comme une solution d'intervention en milieu rural peu coûteuse et efficace. Ces programmes permettent de valoriser l'ensemble des efforts, aussi bien financier que physique consentis par les agriculteurs. On peut rappeler que la Côte d'Ivoire a obtenu de très bons rendements en culture cotonnière grâce à un travail de recherche et de vulgarisation des produits phytosanitaires. En l'absence de protection phytosanitaire, les rendements seraient divisés par 5. De même l'intervention de l'Etat a permis de minimiser les phénomènes de résistance de certains insectes aux pesticides. Le choix judicieux de molécules a permis de limiter les coûts de traitement même si ceux-ci restent onéreux.

L'absence ou la faiblesse du conseil technique a des conséquences qui peuvent être funestes pour les consommateurs. L'usage détourné de pesticides peut avoir des conséquences sévères sur la santé de nos populations. Les pratiques phytosanitaires dans le secteur maraîcher sont préoccupantes. Les traitements se multiplient avec des cocktails de molécules agrochimiques, sans respect de date, ni de dose. Les risques pour les nappes phréatiques périurbaines ne peuvent pas être négligés. Le contrôle dans la commercialisation des produits doit être renforcé et les produits homologués pour un usage précis.

Ce dernier point se heurte à la complexité des études et aux coûts de ces dernières. La concentration des firmes phytosanitaires et leur souci de rentabilité ne les encouragent pas à mener une politique active d'homologation pour des marchés jugés marginaux. Quelle firme homologuera pour un seul pays une molécule spécifiquement efficace contre la pyrale du chou ? Il nous faut donc trouver les moyens au sein du Conseil Phytosanitaire Interafricain pour permettre des passerelles entre Etats d'une sous région pour l'homologation des produits et une harmonisation des législations phytosanitaires.

A l'exportation, nos partenaires commerciaux Union Européenne et Amérique mettent en place des législations de plus en plus drastiques sur les limites maximales de résidus de pesticides (LMR). Les contrôles sont de plus en plus fréquents. La présence de pesticides détectée, les marchandises sont déclarées impropres à la consommation, entraînant de graves conséquences financières pour les exportateurs et un discrédit sur la qualité de nos produits. La perte de part de marchés de nos produits tropicaux au profit de l'Asie ou de l'Amérique du sud est une réelle menace. La concurrence sévère sur les fruits tel qu'ananas et banane ne permet pas de faux pas. Nous devons donc réagir pour modifier nos pratiques et demander à nos partenaires commerciaux des aides spécifiques pour nous permettre d'intégrer dans nos itinéraires techniques de bonnes pratiques agricoles plus respectueuses de la santé humaine. LE Programme Initiative Pesticides (PIP) financé par l'Union Européenne est un exemple de cette démarche, il vous sera longuement présenté au cours de la semaine.

La problématique phytosanitaire en Afrique juxtapose donc des préoccupations anciennes mal maîtrisées et des situations nouvelles auxquelles il faut faire face. Une véritable stratégie commune africaine de pour la protection des végétaux doit être élaborée. Cette Assemblée devrait en concevoir les prémisses. Les enjeux sont importants tant pour l'économie des pays exportateurs que pour la santé de l'ensemble de nos populations.

Je souhaite que cette Assemblée soit riche d'échanges et de débats, afin que chacun puisse repartir dans son pays avec des solutions pertinentes et efficaces pour la protection phytosanitaire et l'accroissement de la production agricole de son pays.

Je déclare ouverte ce 15 avril 2002, la 20<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain.

**Vive le Conseil Phytosanitaire Interafricain**  
**Vive l'Organisation de l'Unité Africaine**  
**Vive la Coopération Scientifique Internationale**

## 1.2. Aspects organisationnels

### **Organisation du bureau de la 20<sup>ième</sup> AG du CPI-OUA**

**Président** : Abo Soh Jules (DG Productions Végétales/Côte Ivoire) ou Suppléant

**Vice Président** : Mike Holtzhausen (Afrique du Sud)

**Rapporteur Général** : Abdoul Aziz SY (Expert Consultant GTZ)

### **Désignation des rapporteurs de sessions**

- **Session « Rapports/CE & Secrétaire Scientifique CPI-OUA (plénière) » :**  
Coulibaly Mamadou (Burkina Faso) & Agnès Mwangombe (Kenya)
- **Session ordinaire du Comité Exécutif :** Agnes Mwang'ombe (Kenya)
- **COMESA, SADC, UMA :** Wilson Songa (Kenya)
- **CILSS, CEDEAO, CEMAC :** Jean Michel Mpé (Cameroun)
- **UNIPHYTO, TEEAL, ISYSPHYT:** Lucien Kouamé & Hiné Kouakou (Côte Ivoire)
- **SACPV:** Dr Suglo Vesper (Ghana)
- **HAPL , CAPV, CPI/FAO:** Lansana Sylvestre (Mali)
- **IPPC, FAO, 1 & 2, GTZ :** Maria Ayodele (IITA)
- **PIP (UE ou COLEACP) :** Roland Levy (COLEACP)
- **EAC:** Okaasai S. Opolot (Uganda)
- **African Stockpiles Program:** Foday Bojang (UA)

### **Groupes de Travail : Présidents & Rapporteurs**

#### **Groupe 1 : Programme Initiative Pesticide (PIP)**

Président : Dovi Agouké/Togo

Rapporteurs : Abdoulaye Niassy (Sénégal) & Rachid Elmi (Djibouti)

#### **Groupe 2 : Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP ou « PRA »)**

Président : Robert Black (NRI)

Rapporteur : Maria Ayodele (IITA)

#### **Groupe 3 : Communication & Gestion de l'Information**

Président : Matthias Zweigert (CPI-OUA/HAPPA-GTZ)

Rapporteur : Benoît Bouato (CPI-OUA)

## **Chapitre 2 :** **Synthèse des travaux du Comité Exécutif**

### 2.1. Rapport sur les travaux du Comité Exécutif (Format français)

#### **Recommandations afférentes au Rapport du Secrétaire Scientifique**

- Le Conseil Phytosanitaire Inter-Africain a une « Nouvelle » Stratégie Commune Africaine de Protection des Végétaux, qui prend en compte les exigences du commerce international, en particulier les LMR de l'Union Européenne.
- Le CPI doit encourager les services de protection des végétaux africains de se concentrer sur le développement et la promotion de la production de la protection intégrées des cultures PPI, qui introduit des alternatives à l'utilisation des pesticides telle qu'exigées par les partenaires commerciaux et conseille sur les politiques de protection des végétaux.
- Le CPI devrait être informé sur toutes les activités nationales et régionales qui sont entreprises sur le continent aussi bien en matière de protection des végétaux que dans la mise en place des mesures phytosanitaires, afin de permettre le suivi et l'harmonisation de ces activités.

#### **Recommandations afférentes au Mandat révisé du CPI-OUA**

- Le CPI doit organiser des conférences de presse et des campagnes de sensibilisation dans tous les pays africains sur ses activités. La Côte d'Ivoire a été désignée pour conduire cette initiative.
- Le point 3 du mandat du CPI sur le journal du CPI doit être maintenu. Le bureau régional de la FAO pour l'Afrique pourrait envisager l'éventualité d'un support.
- Le CPI doit assurer l'interface entre les secteurs publics et privés dans la protection des végétaux.
- Le CPI doit promouvoir et appuyer les réseaux et groupes de travail en protection des végétaux.

#### **Recommandations diverses**

- Afin de rendre possible des rencontres, le comité exécutif devra comprendre les représentants des organisations sous-régionales, bilatérales et multilatérales et les membres du comité exécutif devront payer leur frais de transport international pour la rencontre ; alors que le CPI prendra en charge l'hébergement ; le transport et la logistique locaux par le pays hôte.
- Dans ce cas, le comité exécutif continuera à se réunir tous les deux ans et l'Assemblée Générale tous les trois ans.
- Des personnes ressources devant assurer la mise en place des mesures phytosanitaires seront choisis en Afrique.
- Le CPI doit constituer un sous-comité qui devrait étudier les modalités de l'organisation des réunions en ce qui concerne le temps et la durée

## 2.2. Executive Committee Report (English version)

### Based on Scientific Secretary Report

- The Inter African Phytosanitary Scientific Committee has a “New” Common Plant Protection Strategy for the African continent that takes into consideration the governments requirements of the internal trade. In particular the European Union requirements for MRLS.
- IAPSC should encourage Plant Protection Services in Africa to concentrate on Integrated Plant Protection management which introduces measures on alternatives to pesticides as required by trading partners and insist on policies that can achieve this.
- IAPSC should be informed of all national and regional initiatives taking place on the continent in Plant Protection matters as well as the implementation of phytosanitary measures in Africa to enable them give guidance as well as to harmonise these activities in the continent.
- As of now IAPSC is hardly in those initiatives.

### Based on the revised IAPSC mandate

- IAPSC should give press conferences as sensitisation campaigns to all African members countries on their activities eg Côte d’Ivoire to spear head this initiative.
- Item N° 3 in the activities to be reinstated and that FAO regional office for Africa agrees to discuss the possibility of financial support to this activity as joint publications.
- Item regarding private and public sectors to read as follows:
- To support the interface between the private and public sector.
- To promote and support networks and working groups on Plant Protection

### Based on AOB.

- To make the Executive Committee meeting and the General Assembly feasible: Members should be requested to pay for their international travel to the meetings, while IAPSC should take charge of local travel, accommodation and others logistics.
- In this case the Executive Committee can continue to meet every two years while the General Assembly can be held every three years.
- The meetings should take place in a central place to cut down on travel costs
- Resource persons on the implementation of phytosanitary measures in Africa should be sourced from within Africa itself.
- Make a sub-committee on meeting times and duration.

### Comments /Questions on the Executive Committee report by Delegates

In the recommendation: no mention of dissemination of Scientific Bibliography by IAPSC.

The Scientific Journal of IAPSC should continue.

There is a big communication problem between member states where IAPSC does not seem to respond to communication. How about a website for IAPSC

Can IAPSC assist to set up plant protection structures in member states where they do not exist or are sketchy.

IAPSC should have policies in place to facilitate trade.

## Chapitre 3:

# Synthèse des rapports d'activités (CPI, Comité Exécutif et Structures sous-régionales et/ou Institution)

## **Session 1 : Rapport du Comité Exécutif (plénière)**

La session sur la présentation des rapports du Comité Exécutif et du Secrétariat Scientifique du CPI a eu lieu dans la salle ALABO de l'hôtel Président de Yamoussoukro le lundi 15 Avril 2002 de 15H 30 à 17H 50.

Le rapport du Comité Exécutif présenté par le rapporteur a livré les résultats des travaux dudit comité constitués de onze (11) recommandations qui ont été soumises à l'appréciation des participants de l'Assemblée Générale.

A l'issue de l'exposé, diverses contributions ont été apportées par les participants. Toutefois, l'adoption dudit rapport a été reportée pour tenir compte des résultats des sessions suivantes et de la nécessité pour les participants de disposer de copies des recommandations.

## **Session 2 : Rapport du Secrétaire Scientifique du CPI (plénière)**

Le rapport du Secrétaire scientifique du CPI a fait ressortir d'une part la situation administrative du CPI., l'état d'exécution des recommandations de la 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale, les programmes prioritaires approuvés par l'OUA, la participation aux réunions scientifiques et techniques, et d'autre part les activités non réalisées et les contraintes rencontrées.

Le rapport ainsi présenté a été positivement apprécié par les participants qui ont tenu à exprimer quelques préoccupations sur les points relatifs :

- au gel des recrutements d'étudiants par le CARFOP
- à l'utilisation de la biotechnologie en Protection des Végétaux
- à la présence effective du CPI sur le terrain
- au nombre limité des partenaires de coopération
- à la diffusion de l'information scientifique.

Toutes ces préoccupations ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du Secrétaire Scientifique.

Les participants ont en outre apporté des amendements qui ont permis l'adoption du rapport à l'unanimité.

## **Session 3 : COMESA, EAC, SADC**

### **Authors:**

Ms Zekra Osman (Egypt), Mr. Okaasai Opolot (Uganda), Mr. M. Modise (Botswana)

### **Sub-session COMESA**

The COMESA Regional Report was presented by the Egyptian Delegate Ms Zekra Osman. But was found to highlight only Egyptian issues. The delegate had not received adequate information for the format of the presentation. The paper highlighted the plant quarantine regulations and procedures in Egypt, which included:

the current legislation responsibility of plant quarantine administration  
scientific aspects of plant quarantine regulations for import of plants and plant products methods of disinfection used in Egypt Export procedures

### **Sub-session EAC :**

The delegates from the East Africa Community (EAC), Kenya and Uganda requested to present the phytosanitary harmonization initiatives of the region. The delegate from Uganda, Mr Opolot then presented the following to the plenary session as a complementary presentation to the COMESA region.

The EAC had common phytosanitary rules, regulations and procedures until 1977 when the EAC broke up. After the breaking up of the EAC, each country continued to adhere to the legislation in place before break up of the EAC.

In the early 1990s the East African countries, (Kenya, Uganda and Tanzania) stated to integrate again to facilitate trade in the region.

In 1998 there was a regional meeting to encourage use of Pest Risk Analysis (PRA) in decision making with regard to phytosanitary measures.

In 1999 Tanzania updated its pest list and Kenya and Uganda were requested to do the same.

In 2000, country pest lists were compared with a view to develop one pest list for the region for 10 major food crops for the region.

In 2000 harmonized operational documents were recommended including the following: i) plant import permit; ii) phytosanitary certificate; iii) re-export phytosanitary certificate; iv) interception notice

Where IPPC guidelines/studies were available, the documents were made compliant and put in use and forwarded to the legislative arm of the EAC.

In 2000, a regional project to address bio-security legislation was recommended.

In 2000, a Regional SPS Committee was recommended and an SPS desk requested at the EAC secretariat with a view to overseeing international representation at appropriate international meetings.

Currently Kenya and Uganda participate in ICPM meetings.

During the plenary discussion, the delegate from Uganda was requested to highlight the challenges overcome to achieve the progress in the EAC phytosanitary measures harmonization. The delegate answered by saying that challenges were overcome by emphasis on regional issues as opposed to country issues.

### **Sub-session SADC**

The phytosanitary harmonization initiatives were presented by Mr Mudisa, the delegate for Botswana after consultation with Malawi, Namibia and Republic of South Africa delegates.

The delegate informed the plenary session that there have been initiatives in:

Harmonization of phytosanitary legislation where legislation is already in place and encouragement of legislation in the countries where it had not been developed. Harmonization is taking into account the requirements of SPS agreement and Codex Alimentaries Commission.

Meeting was held in Lusaka in February 2002 to address phytosanitary and pesticide legislation. Some SADC countries participate actively in the ICPM setting of international standards. The region is also addressing phasing out the use of methyl bromide. SADC held a PRA workshop in Cape Town, 2001.

During the discussion session, the issue of regulation of introduction of LMOs was raised as to whether the region is addressing the issue. The plenary was informed that there was some initiative addressing biosafety of products of modern biotechnology (LMOs). Currently, the phytosanitary systems are regulating their introduction.

## **Session 4 : CILSS, CEDEAO, CEMAC**

Intervenant :

Njinyam Steven (Cemac), Boua Diarra & Diarra Mamadou (Cilss), Vesper Suglo (Ghana)

### **Sous-session CILSS**

Monsieur DIARRA BOUA a tout d'abord présenté le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Ce comité compte 9 Etats, à savoir : Le Burkina Faso, le Cap Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad.

Le CILSS comprend deux institutions spécialisées, le centre Régional AGRHYMET de Niamey au Niger et l'Institut du Sahel à Bamako au Mali.

Le mandat du CILSS est de s'investir dans la recherche de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets néfastes de la sécheresse de la désertification.

En 1992 à Ouagadougou, deux textes réglementaires ont été adoptés par la résolution n° 7/CM 92. Il s'agit de :

- la réglementation commune aux Etats membres du CILSS ;
- la réglementation sur l'homologation des pesticides communes.

Sur le plan de l'application de la réglementation commune en matière de la gestion des pesticides, une structure communautaire, le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) a été mis en place en 1994 pour l'homologation des pesticides. Le contrôle post-homologation est dévolu aux Etats à travers les Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP).

En ce qui concerne le contrôle phytosanitaire, les pays du CILSS mettent en œuvre plusieurs conventions et réglementations internationales, la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV), OMC, OUA, FAO etc.

Le problème de limites maximales de résidus reste encore à résoudre.

Dans le cadre de la réalisation de la sécurité alimentaire, le CILSS a entrepris plusieurs actions :

- Formation des spécialistes
- Installation des bases de données
- Renforcement des capacités des structures de la protection des végétaux.

### **Sous-session CEDEAO**

Monsieur VESPER SUGLO a présenté la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La situation actuelle n'est pas enviable Chaque pays possède encore sa réglementation phytosanitaire ou sa législation qui dans la plupart des cas sont désertes.

En outre la plupart des pays ont ratifié les conventions internationales sans avoir nécessairement approfondi la réflexion quant aux modalités de leur mise en œuvre dans la sous-région.

### **Sous-session CEMAC**

Monsieur NJINYAM Steven<sup>1</sup> a présenté la zone CEMAC qui compte six pays à savoir, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad.

#### *Stratégie sous-régionales de la CEMAC en matière de protection des végétaux*

##### **Contexte**

La zone de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), regroupe six pays : le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, couvre diverses zones écologiques à savoir, la zone soudano – sahélienne, la savane et la forêt tropicale, tous occupant plus de 3.02 de Km2 soit 10% de la superficie de l'Afrique.

L'agriculture est le principal secteur et le moteur de l'économie, qui contribue diversement entre 5%(Gabon) et 45% (Tchad) au PIB et occupe plus de 70 % de populations actives. L'agriculture représente environ 44% des exportations en zones CEMAC. Malheureusement tous les six pays de la zone CEMAC sont des pays à faible revenu, à Déficit vivrier (PFRDV) et sont classés par la FAO parmi les 43 pays africains les plus dépourvus en sécurité alimentaire.

La zone est pourtant dotée de grandes potentialités pour l'accroissement de la production agricole. On a noté que parmi les contraintes entravant l'augmentation de la production agricole, figurent les pertes causées par les prédateurs et les maladies, nécessitant l'utilisation des pesticides qui sont parmi les principaux facteurs de dégradation de l'environnement et représentent une menace permanente pour toutes formes de vie. Les pays de la CEMAC

---

<sup>1</sup> Le rapport de M. Njinyam S. a été enrichi séance tenante par les délégués de la CEMAC

consacrent plus de 22 milliards de F CFA par an à l'achat des pesticides pour soutenir la production agricole.

La situation actuelle dans la zone CEMAC est caractérisée par une diversité des législations et réglementations phytosanitaires, les lacunes dans celles existantes et le manque de moyens humains, l'absence d'infrastructures pour l'analyse chimiques, la diversité des méthodes d'analyse et de contrôle, nécessite la création d'un cadre réglementaire commun d'harmonisation des réglementation phyto-zoosanitaires et produits halieutiques. Après une évaluation de la situation en zone CEMAC, il ressort que seul deux pays sur six ont les réglementations phytosanitaires fonctionnelles. Dans les quatre autres pays, elles sont soit caduques, soit n'existent pas.

Compte tenu de l'importance de l'agriculture comme moteur de développement économique pour la zone CEMAC et tenant compte des nouvelles règles et exigences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en matière sanitaire et phytosanitaire (SPS) et celles d'AGOA des Etats-Unis, le Secrétaire Exécutif de la CEMAC est entrain de mettre en place un Programme de Facilitation des échanges qui comprend l'harmonisation des législations phytosanitaires et l'homologation des pesticides et d'autres intrants agricoles.

- Les législations et réglementations phyto-zoosanitaires et piscicultures
- Les normes de contrôle de qualité de denrées et agroalimentaires
- L'homologation des pesticides et 'autres intrants agricoles
- Les politiques de la fiscalité agricole
- Les politiques de protection et de conservation de la biodiversité biologiques et surtout les plantes médicinales

les résultats attendus sont :

- Une réglementation phytosanitaire commune est adoptée pour six pays.
- L'homologation commune des pesticides et d'autres intrants agricoles est effectivement fonctionnelle
- Les bases de l'application efficiente des pesticides sont bien assimilées
- L'environnement et les consommateurs sont protégés
- L'utilisation des pesticides et d'autres intrants agricoles contribueront à la p^production agricole

La qualité de nos produit agricoles à l'exportation sera conforme aux règles et exigences du commerce international (OMC et AGOA des Etats-Unis)

## **Session 5: UNIPHYTO, TEEAL, ISYSPHYT**

### **Sous-session INIPHYTO :**

**Intervenant :** Yao Bama (UNIPHYTO/Côte Ivoire)

#### Synthèse de la présentation

L'Union de la Profession Phytosanitaire en Côte d'Ivoire est créée depuis 1986 avec comme objectifs principaux :

Conseiller et aider les autorités sur la réglementation des produits agropharmaceutiques et engrais.

Former et informer le public, les utilisateurs et partenaires sur les manipulations des produits agropharmaceutiques et engrais.

Défendre les intérêts de la profession.

Renforcer les relations entre les membres et entretenir des relations avec les associations nationales et organisations internationales poursuivant les mêmes buts.

Pour atteindre ces objectifs, UNIPHYTO est structurée autour de 3 organes qui sont :

Un bureau exécutif ; 5 commissions spécialisées ; 1 conseil consultatif.

Le budget de fonctionnement de UNIPHYTO est constitué principalement par les cotisations de ses membres dont le nombre est passé de six en 1986 à 12 en 2001 (ALM AO, AVENTIS, BASTON SNES, BASF AGRO, CALLIVOIRE, DOW, CHEMIVOIRE, FMC, HYDROCHEM, SADOFOSS, STEPC et SYNGENTA)

Depuis sa création, UNIPHYTO a réalisé d'importantes activités au nombre desquelles nous pouvons citer :

Formation des distributeurs et applicateurs (plus de 500)

Formation des médecins

Tables rondes et colloques (SARA, LMR, STOCK Obsolètes,...)

Mise en place d'un réseau de toxicovigilance.

UNIPHYTO compte poursuivre ces activités en mettant un accent particulier sur la formation, l'accélération de la création du réseau de toxicovigilance, la mise en place d'un « safe use project » en collaboration avec l'UE et les autorités locales.

### Recommandations

Encourager la création d'association nationales pays de la sous-région.

Contribuer à l'harmonisation des systèmes d'homologation

Promouvoir bonne pratique agricole

Aider à la gestion des emballages vides et des stocks obsolètes

Encourager au respect des LMRs

### **Sous-session TEEAL**

**Intervenant/Author:** Dr B. Fawole

There has been substantial investment in research and education capacity in African universities over the last three decades. However, scientists in these universities continue to conduct research with very limited access to the world's published knowledge. Access to the world's most important scholarship is essential to progress. Typically this is found in the major scholarly science journal. But these journals are expensive, with prices which increase at a rate of 11% - 16% every year. Subscriptions are beyond the financial ability of many developing country institutions; their libraries have small, often old and incomplete collections thereby immensely affecting their research work.

But now the generosity of leading scientific publishers together with the support of the Rockefeller Foundation and Cornell University have made possible the Essential Electronic

Agricultural Library (TEEAL) – a constantly updated collection of 140 of the best scholarly journals on CD-ROM. Access to the TEEAL literature is offered at a minimum subscription only for developing country institutions which is a fraction of what institutions in the developed countries must pay. To date, over 55 universities and research centres in Africa use TEEAL extensively for up-to-date access to journal scientific literature in agriculture and related disciplines – changing the way and quality of research work in the developing countries.

### **Sous-session: ISYSPHYT**

**Intervenant :** Dr Kouame Lucien

Dr KOUAME Lucien, Superviseur du Site Isysphyt a présenté le réseau de documentation virtuelle et d'échange d'information qu'est Isysphyt [www.isysphyt.ci/www.isysphyt.net](http://www.isysphyt.ci/www.isysphyt.net). Il a d'abord donné l'origine du réseau qui est un des acquis du projet « Homologation Inter-Africaine Phytosanitaire » (HIP) qui a regroupé cinq (5) pays de la sous-région humide ouest africaine.

Ce projet avait pour objectif d'étudier les possibilités d'une homologation harmonisée entre les 5 pays pour une meilleure maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour cela, il fallait développer la communication entre les acteurs du domaine phytosanitaire.

Quelques acquis de ce projet ont été présentés :

- début de réglementation commune sur l'homologation élaboré
- formulaires normalisés créés et utilisés dans les cinq pays.
- site web isysphyt créé et fonctionnel .

Ce site qui a été lancé en 2000 est géré par un comité regroupant tous les acteurs de la filière phytosanitaire et propose plusieurs services : un carnet d'adresse d'experts phytosanitaires de la sous-région ; une lettre bimensuelle d'information (isysnews) transmise par e-mail un catalogue de produits phytosanitaires utilisés;... Le contenu du site est disponible sur CD-ROM,.

L'accès au site se fait sur abonnement symbolique et variable selon des catégories.

Les perspectives du site sont : l'élargissement du réseau à plusieurs autres pays, l'accroissement du nombre d'abonnés, l'amélioration du contenu du site, la création de liens avec d'autres sites et l'édition d'un index papier et un index « online ».

### **Session 6: CAPPS**

**Intervenant/Author:** Dr Abdoul Aziz SY

A Common African Plant Protection Strategy (CAPPS) should be tailored to provide the food and feed needs of the fast-growing African population while addressing the dangers posed but the uncontrolled passage of agriculture commodities (including germplasm) into the continent and meeting the challenges of the increasingly stringent international trade policy requirements for agricultural produce and products.

An assessment of the structures of national and sub-regional plant protection organisations with regard to policies (legislation and regulations), capacities (infrastructure, knowledge, skills and financial resources) and pest management strategies (IPM, pest surveillance and PRA) to ascertain the current plant protection capacity on the African continent is a necessary and important component for the development and implementation of a new Common Plant Protection strategy for Africa.

The Inter African Phytosanitary Council (IAPSC), being the Regional Plant Protection Organisation for Africa, should be adequately resourced (personnel, facilities equipment and finance) to enable it coordinate and facilitate effectively the delivery of plant protection and phytosanitary services by national and regional plant protection organisations that would lead to sustainable protection of crops, animals and the environment and ensuring the food and feed needs of the ever-increasing population while increasing, on a sustainable basis, the competitiveness of the continent's crop commodities in the international market place

## **Session 7 : HALP , CAPC, CPI/FAO**

### **Sous-session HALP**

**Intervenants :** Dr Olembo Sarah/CPI-OUA & Dr Robert Black/NRI

Dr OLEMBA du CPI a situé le projet Harmonisation des Législations Phytosanitaires en Afrique comme étant le resultat d'une collaboration fructueuse entre les organisations sous-régionales telles la CEDEAO, la CEMAC et Crop Life Science (Association de Distributeurs des produits Agro-pharmaceutiques).

Ce projet a impliqué un large panel de personnes ressources de plusieurs institutions de recherche des pays membres et internationales telles la GTZ, NRI, IITA etc...

Dr Robert BLACK a présenté les objectifs du projet qui sont d'améliorer et de renforcer les performances des productions agricoles en Afrique en accord avec les réglementations phytosanitaires du commerce International (OMC)

Des activités ont eu lieu et ont concerné : i) la collecte et l'analyse d'une dizaine de législation phytosanitaire de pays sur 40 demandées ; ii) l'élaboration d'un questionnaire socio-économique ; iii) l'élaboration de recommandations sur l'harmonisation des législations.

Il est apparu en résultats préliminaires la difficulté d'élaborer une loi modèle phytosanitaire sur tous les pays à cause des différences linguistiques culturelles, juridiques et économiques.

Cependant, suite aux discussions, il a été demandé aux pays membres de répondre aux questionnaires qu'on leur adresse. Plusieurs participants ont félicité l'existence et les acquis du projet et souhaité son extension dans d'autres zones de l'Afrique au lieu seulement de l'Afrique de l'Est et du Centre actuellement retenu.

Le projet a pris bonne note des propositions.

## **Sous-session « Convention Africaine de Protection des Végétaux révisée »**

**Intervenant :** Dr Olembo Sarah/CPI-OUA

Dr Olembo a placé la révision de la Convention Africaine de Protection des Végétaux dans le cadre des processus et changements actuels en Afrique et dans le monde dont la mondialisation.

Cependant, la procédure de révision a suscité beaucoup de discussions quant à l'absence de documents appropriés de la version française. L'approche d'incorporation directe des changements proposés (article de la version) a été finalement adoptée.

Ce document jugé très important a été élaboré et une copie provisoire sera remise aux délégués des pays avant la clôture de la réunion.

## **Sous-session : Projet CPI-FAO/Equipements agricoles en Afrique**

**Intervenant :** Baleguel Nkot

Le projet CPI/FAO sur les équipements agricoles en Afrique est exécuté par le CPI et financé par la FAO. Il est basé au Cameroun à cause de la diversité écologique de ce pays et en vue d'un transfert des acquis du projet dans d'autres pays.

Il a été noté de problèmes techniques pour l'utilisation des appareils de pulvérisation par les producteurs suite à un diagnostic de base. L'appareil le plus étudié a été le pulvérisateur à dos à pression entretenue.

Les 3 consultants recrutés par le projet ont fait des recommandations aux fabricants. Le projet a aussi organisé des formations de formateurs 30 dont 15 venant des autres pays membres de l'Afrique.

Suite à l'exposé, il a été souhaité :

l'élargissement du programme à d'autres pays de l'Afrique ;  
la prise en compte des pulvérisateurs des zones sahéliennes utilisant des ULV  
l'élaboration de réglementation sur les équipements de pulvérisation.

L'assemblée a encouragé l'initiative du projet et sollicite sa prolongation.

## **Session 8 : IPPC, FAO, 1 & 2, GTZ**

### **Sous-session International Presentation of IIPC Secretariat**

**Intervenant/Author:** Dr Jeffrey Jones/IPPC

## **Introduction**

**(1) - IPPC – International Plant Protection Commission** is a multinational treaty for International Cooperation in plant protection. It is the global instrument for harmonising phytosanitary measures in commerce and environment WTO recognises the SPS.

**(2) - Scope :** IPPC deals with pests and plants including diseases, weeds, plant, plant products, storage places and containers.

**(3) - Activities :** involves in international cooperation in pest eradication and pest management, international standard setting (ISPMS), information exchange, dispute resolution and provision of technical assistance and providing principles of quarantine as related to SPS.

**(4) - The new revised IPP text** is geared towards securing common and effective action to prevent the spread and introduction of pests of plants and plant products and to promote appropriate measures for their control, the contracting parties undertake to adopt the legislative, technical and administrative measures specific in the convention.

IPPC also recognises the need for technical assistance to developing countries with the objective of facilitating the implementation of the convention. Also emphasizes the harmonisation of phytosanitary measures through the implementation of international standards.

This revised version has been ratified by 27 - 30 countries. Therefore, there is an appeal for all countries to ratify this revised text. IPPC encourages the use of principles of plant quarantine as related to international trade by member states and these are : Sovereignty, non discrimination, cooperation, risk analysis transparency, harmonisation, equivalence, management risk, emergency actions, minimal impact.

13 ISPMs established for use 4 more ISPMs adopted are pest reporting, regulated non quarantine Pest concept and application

Cruide lines for regulating wood packaging material used in transport of commodities  
Integrated measures for pest risk management

## **Summary**

**(1) - International Plant Protection for Commission** is a multilateral cooperation in Plant Protection. It is a global instrument for harmonising phytosanitary measures in commerce in commerce and environment.

**(2) - WTO** recognises the SPS. The new revised text of IPPC came into force in 1997.

**(3) - Scope IPPC deals with :** **i)** Pest and plant, plant pests, unprocessed ; **ii)** Information exchange ; **iii)** Technical assistance ; **iv)** Dispute resolution

There are 30 contracting parties. The text has not been ratified by most countries. IPPC has obligations and responsibilities maintaining cooperation with Regional Plant Protection Organisations (RPPOs).

**(4) - 17 ISPMs have been set, four of the standards have just been adopted and they consist of :** **i)** Pest reporting regulated non quarantine ; **ii)** Pest concept and management ; **iii)** Guideline for regulating wood packaging material used for transporting of commodities ; **iv)** Integrated measures for pest risk management

**(5) - Special problems for developing countries:** **i)** review modernisation and consistency of legislation ; **ii)** implementation of ISPMs to move from market protection to free trade ; **iii)** distinct lack of resources ; **iv)** lack of PRAs : Knowing pests and helps to regulate phytosanitary measures ; **v)** surveillance will provide to production of pest list and compliance to the ISPMs

**(6) - IPPC provides a frame work to help countries meet up their phytosanitary obligations in terms of trade.** There should be awareness at all levels.

**Interim commission on phytosanitary measures not yet ratified**  
**IPPC encouraged countries to participate in the review of drafts, and should based phytosanitary decisions on science and be transparent in actions.**

**Also encourages harmonisation of procedures within sub-region. ICPM made provision for regional representatives in standard setting body.**

**Remarks :** some participants think that SPS are used as trade barriers if not why does unfortunately USA and some EU countries neither accept nor implement the WTOs SPS?

## Sous-session FAO : Globalisation Markets and IPM

**Intervenant/Author:** Dr Mboob Souletmane/FAO

### Introduction

FAO recognises that the African farmers: **i)** have coped with difficult situations ; **ii)** had depended on his skills and wits to solve problems

**With this in mind and the recent phenomenon of globalisation**, FAO had reviewed her policies and actions in Africa. **The new focus is geared towards establishing:** **i)** regional programmes where the farmer is the main actor ; **ii)** helping of farmers to produce healthy crops that are exportable ; **iii)** establishing farmers field schools ; **iv)** encouraging gender participation

FAO recognised that globalisation, and new trade policies had an impact on trade in Africa. The African farmers could not meet some of these export requirements without help. Some of these requirements as those of the EU, and some super markets are contrary to those set by Codex Alimentarius.

Right now national policies are obliged to respond to international policies despite various handicaps, such as the absence of national bodies for standard setting.

FAO therefore initiated activities that will help the African farmer respond to international obligations by creating: farmers field school with other initiatives as IPM to strengthen farmers knowledge and understanding of agro-ecosystem.

- i)** - acquired skills that enable farmers to manage complex agro systems, pests etc.
- ii)** - acquire skills to understand different elements and their interactions to make crop management decisions.

The introduction of IPM will help in the production of high value horticultural crops for exports with a high potential to help alleviate rural poverty and promote economic growth :

- **help** farmers to meet stringent standards to minimise pesticides residues
- **reduction** of pesticides use without loss in production
- **increase** in farmers revenues through exports
- **build** local institutions to give farmers voice in public forum.

**It is worthwhile to note that there is no escape now days:** **i)** detection tools are so advanced and upgraded in a way that any pesticide residues could be detected ; **ii)** that the African should be helped to develop local, national and international partnership ; **iii)** capacity development for strong IPM programs ; **iv)** Policy reform to support IPM at local national and international levels.

**For export, EU says no data no export. The African farmer on his own could not meet most of these standards which are considered barriers to trade. But with the recently established initiatives, farmers are exporting vegetables and grain legumes from the continent to the EU markets.**

## **Sous-session GTZ : Quality Requirements for Agricultural Export Products and the Role of Plant Protection Services**

**Intervenant/Author:** Petra Schill/GTZ Rural Development Division

### **Introduction**

**(1) - The African Agricultural sector contributes** to about 35% of the Regional GNP. Serves as primary income for the population Accounts to about 40% of total exports, Supplies raw materials to industries and provide export earning in terms of foreign exchange.

**(2) - Globalisation** of the world food has increased international trade, reduction in trade, acceptance of processed foods and increase dependence of developing countries on access to international markets.

**(3) - High standards and regulations** set as conditions of entry into international markets : consumers preference, legal standards and regulations which call for food safety, quality, labelling and composition is sometimes considered as barriers to trade by the developing countries

**(4) - The private sector** have also set standards which should be complied with or lose of market

**(5) - Pressing issues, such as safety and consumers preference,** verification frame work for fruits and vegetables, process control and traceability are paramount in international food trade.

**(6) - Emphasis on Minimum Residues Levels (MRLS).** There are a lot of in consistency between national and harmonised MRL in Europe. Levels of MRL in EU countries is sometimes lower than USA MRL and some of Codex.

**(7) - Impact on fruit and vegetable sector in developing countries:** **i)** procedures dependence on exporters ; **ii)** increased cost of production ; **iii)** exclusion of small farmers from the supply chain.

**(8) - Role of NPPO must be obliged to provide the following services :**

Information concerning compliance to SPS: **i)** Regular updating of GAP requirements versus changes in legislation, research and market demands ; **ii)** Collection of technical information on food safety and production methods

Procedures needs to comply with import requirements: **i)** access to trade relevant information conditions of importation ; **ii)** certification capacity for inspections ; **iii)** participation in standard setting

Support to standard setting process : **i)** development of crop specific application guidelines (IPM) ; **ii)** harmonising standards for pesticide use management of fresh crops export ; **iii)** certification of planting material, seeds ; **iv)** issuing import and phytosanitary certificates ; **v)** conducting field inspections ; **vi)** identification of plant protection problems ; direct research for export crops

Provide training in PQ principles and provide technical back stopping of farmers IPM.

## Summary

**(1) - The legal and market requirements for food safety and the demand for certified production are rather increasing and can therefore should be acknowledged.**

**(2) - In order to service present and future markets, for African farmers and exporters, market requirement such as quality, certification schemes deserve support from governments, NGOS and industries.**

**(3) - The Plant Protection (PP) services have an important role to play in guiding for compliance.**

## **Session 9 : PIP/UE/Programme initiative Pesticide**

### Programme Initiative Pesticides

Dans le cadre de l'imposition par l'Union Européenne d'une série de mesures sur les résidus de pesticides, le projet PIP a été créé avec comme objectif général, l'examen des itinéraires techniques, l'utilisation raisonnée des pesticides et l'examen d'alternatives dans les pays ACP. Les objectifs spécifiques du Projet sont les suivants:

examen des itinéraires techniques dans l'objectif d'une utilisation raisonnée des pesticides et les éventuelles alternatives;

le travail en entreprise pour définir les besoins en traçabilité et en formation, en conformité avec la qualité sanitaire;

augmentation des capacités au niveau des structures analytiques existantes à développer ou à créer, tant en fonction des besoins du privé dans le contrôle de la qualité à l'exportation que du public, pour le contrôle des cultures maraîchères locales ;

aide à l'ajustement et à l'harmonisation des réglementations nationales, avec un appui particulier pour le pays qui n'en disposent pas ;

mise à disposition de service d'information au niveau LMR, des décisions prises par la commission européenne et des résultats des contacts et opérations avec les opérateurs ACP.

### Les conventions

Une série de conventions comme Rotterdam (PIC), Stockholm (POPS), BAMAKO, Bâle et MONTREAL visaient, entre autres, l'élimination des Produits Organiques Polluants (POPS), la gestion des mouvements transfrontaliers et le consentement préalable à l'importation des produits toxiques. Ces conventions signées par la majorité des pays impliqués n'ont malheureusement été ratifiées que par très peu d'entre eux. Il est à noter que l'accessibilité à l'assistance internationale est directement liée à cette ratification.

### Les stocks obsolètes et périmés

Le constat fait a mis en évidence l'existence d'au moins 15.000 tonnes (maximum 50.000 tonnes) de stocks obsolètes et/ou périmés. Il est indispensable d'établir très rapidement

une structure de gestion de ses stocks afin de les éliminer au mieux et au plus vite, en fonction des appuis financiers offerts par des circuits internationaux.

### La réglementation phytosanitaire

Il a été également constaté que malgré l'existence d'Associations régionales et sous-régionales, il existe une très grande disparité entre les pays Africains sur le plan de la réglementation phytosanitaire.

## **Session 10: Brief on East African Phytosanitary Harmonization Initiatives**

**Author:** Okaasai S. Opolot/Uganda Delegate

### Background

East African Community (EAC) (composing of Kenya, Tanzania and Uganda) is part of COMESA. The EAC forms a distinct trade block with a definite political set-up

Before the break of the 1<sup>st</sup> EAC in 1977, the East African countries operated one plan quarantine service. Clearance of plant imports and post entry quarantine was done in Muguga, Kenya. The EAC operated under harmonized legislations and import orders.

When the EAC broke in the 1977 each country started her own quarantine service. However, despite the political break down of the community, the quarantine services maintained close collaboration.

\* the legislations were maintained

\* quarantine regulations and plant import ordinance prepared by East African quarantine-standing committee were adopted and used by individual country.

\* FAO continued to run EAC joint projects. In 1998, FAO and CAB international funded and ran PRA study for the 3 East African States.

### Current events in the EAC

EAC has been reactivated with the objective of forming East African Union. Under the new EAC the following steps have been taken to strengthen phytosanitary operations.

Formation / Establishment of SPS working group: The SPS working group has been established under the Agriculture and Food Security Committee of the EAC Secretariat. SPS working group is charged with a duty to:

- Harmonize phytosanitary policies, legislations, regulations and standards in the sub-region
- Harmonization of phytosanitary procedures (inspection, certification, clearance of LMOs)
- Harmonization of phytosanitary documentation including phytosanitary certificates, import permits,
- Determine / identify / prioritise areas for capacity building in EAC.

Farm inputs working group is also under the Agricultural and Food Security Committee of EAC and responsible for:

- Harmonization of policies, legislations, regulations and standards for agricultural inputs including control of agricultural chemicals, seed and planting materials; and animal feeds.
- Spear heading implementation of harmonized regulations and standards including registration of Agro-chemicals and ensuring their safe use.
- Harmonization of documents and procedures for clearance of agricultural inputs.

Regional Seed Working Groups is part of the Agricultural and Food Security Committee of the EAC.

Responsibilities:

- Harmonize seed policies, legislations, regulations and standards
- Harmonization of documents used in the seed sub-sector
- Supervise/spear head implementation of harmonized seed policies, legislations, regulations and standards.

### Way forward for the phytosanitary services in the EAC

- Completion of harmonization process of policies, legislations, regulations and standards in the region.
- Implementation of harmonized phytosanitary policies, legislations, regulations and standards
- Establishment of SPS desk at the EAC Secretariat
- Recognition by IAPSC as a sub-regional phytosanitary group (EAC-Phytosanitary Service).

## **Session 11: African Stockpiles Program/ASP : an information note by Foday Bojang, OAU**

**Objective:** To remove and destroy all stockpiles of obsolete pesticides from Africa, and to institute a mechanism to prevent a repeat

**Scope:** All African countries

**Priority targets:**

- Physical obsolete pesticides
- Pesticide containers
- Contaminated soils

**Duration:** 10 – 15 years

**Approach:** 3 – 5 tranches of 3 – 10 countries (implementations)

**Executing Agencies:** World Bank

**Implementing Agencies:** FAO and other competent bodies

**Institutional Arrangement:** International Steering Committee of : OAU, WB, PAN Africa, WWF, Basel Convention, Croplife International, UNIDO, UNECA, PAN-UK, ADB, UNEP, FAO

**Funding Arrangement:** Principal prospective funding agency (GEF, Donor Governments, Foundations, Partners)

**Estimated Cost:** Physical removal & destruction (\$ 150 - \$ 175 m); Prevention (\$50 – 75 millions)

**Status of Development:** A Project Concept Document (PCD) almost ready for forwarding to GEF Council: OAU prepared an information note which will shortly be sent out to all Member States

WWF preparing a brochure on the initiative for worldwide distribution, GEF approved \$350,000 for preparatory works

**Criteria for qualification:**

- Signature of the Stockholm Convention (POPS Convention)
- Basel Convention
- Bamako Convention

**Counterpart responsibilities:**

- Facilitating regulatory processing eg. customs
- Providing counterpart staff, office space, etc
- RECs to involve for coordination

## Chapitre 4: Synthèse des recommandations majeures

### 4.1. Recommandations formulées par le Comité Exécutif (après amendement et adoption en plénière)

Le Comité Exécutif du CPI-OUA s'est réuni à l'hôtel Président de Yamoussoukro le 15 Avril 2002 sous la présidence de Dr Pohé Jean, Directeur Général des Productions Végétales au Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (Côte d'Ivoire).

Ce rapport de synthèse est articulé autour de 11 recommandations clefs :

#### De la Stratégie Africaine Commune de la Protection des Végétaux (SACPV) :

Le Comité Exécutif a enregistré avec satisfaction la vision dynamique du CPI-OUA en la matière. Après discussion, le Comité Exécutif en a approuvé le contenu de la SACPV et décidé de le soumettre à l'approbation de l'AG souveraine. Cette SACPV prend en compte l'ensemble des exigences régissant le commerce international et singulièrement les exigences de l'Union Européenne en matière de LMR

En l'occurrence, le Comité Exécutif recommande la prise en compte de cette dimension par le Conseil de Ministres qui se tiendra à Pretoria et de l'inclure dans la nouvelle structure de l'Union Africaine.

#### De l'intensification de l'implication du CPI-OUA au niveau régional :

Afin d'optimiser l'impact de son action en matière de politique d'harmonisation, le Comité Exécutif recommande au CPI d'intensifier son implication dans toutes les initiatives nationales et régionales aussi bien en matière de protection des végétaux que dans la mise en place des mesures phytosanitaires en Afrique.

#### Des Campagnes de sensibilisation :

Le Comité Exécutif exhorte le CPI-OUA d'organiser des conférences de presse en vue de sensibiliser les pays membres par rapport aux activités ciblées au niveau continental. En l'occurrence, la Côte d'Ivoire devrait jouer un rôle leader en la matière.

#### De la Revue Africaine de Protection des Plantes (RAPP) :

Conscient de l'importance de la RAPP et soucieux d'en pérenniser la parution, le Comité Exécutif recommande au CPI-OUA de se rapprocher de la FAO dans le but de voir dans quelle mesure cet instrument de communication et d'intégration pourrait bénéficier du soutien financier de la FAO.

#### De l'interface secteur public secteur privé :

Le Comité Exécutif recommande au CPI-OUA de prendre les dispositions requises pour entrer en relation avec le secteur privé et veiller à assurer un rôle dynamique et continu d'interface entre les deux secteurs précités.

#### Des Réseaux & Groupes de Travail Sectoriels :

Le Comité Exécutif recommande au CPI-OUA de promouvoir et soutenir les réseaux et groupes de travail sectoriels en matière de protection des végétaux en Afrique.

#### De la composition du Comité Exécutif :

Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'impact des assises du comité exécutif et de l'assemblée générale, le Comité Exécutif souhaite la participation pour ses prochaines assises de : i) représentants des organisations sous-régionales ; ii) partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux

Des modalités de participation des membres du Comité Exécutif :

Eu égard aux contraintes financières actuelles, le Comité Exécutif recommande que pour ses prochaines assises, les modalités de prise en charge soient revues et corrigées comme suit :

- i) les frais de transport internationaux à la charge des membres du Comité Exécutif
- ii) les frais d'hébergement seront à la charge du CPI-OUA
- iii) les frais afférents aux transport de surface seront assurés par le pays hôte

Du choix du pays hôte :

Le Comité Exécutif recommande que le choix du pays hôte soit entre autres, guidé par le souci de minimiser les coûts financiers.

De la valorisation de l'expertise régionale :

Le Comité Exécutif recommande que l'expertise scientifique et technique régionale soit sollicitée et impliquée autant que faire se peut dans tous les programmes sanitaires et phytosanitaires.

De la périodicité des AG du CPI-OUA :

Le Comité Exécutif propose que les AG soient maintenues sur la base d'une AG tous les deux ans. Afin d'assurer une bonne continuité et de pouvoir statuer sur des problèmes urgents, le CE demande l'autorisation de se réunir sur une base annuelle.

## 4.2. Recommandations relatives au « Programme Initiative Pesticides »

### **Recommandations relatives au « Programme Initiatives pesticides »**

*Considérant le caractère urgent de la mise en conformité des entreprises par rapport aux exigences de qualité sanitaire fixées par les directives de la Commission Européenne ;*

*Conscient de la nécessité du soutien aux pays exportateurs pour l'amélioration de leur flux d'exportation ;*

*Tenant compte du retard accumulé en la matière par les institutions réglementaires nationales, sous-régionales et régionales et de l'appui indispensable requis pour l'établissement, l'amélioration et la consolidation des réglementations & procédures d'homologation et de contrôle ;*

*Considérant l'urgence de la structuration des capacités analytiques afin de répondre aux besoins de la qualité sanitaire, tant au niveau local qu'au niveau des produits d'exportation.*

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- de sensibiliser les entreprises de planteurs/producteurs sur l'existence de moyens de mise en conformité offerts par le PIP et de les exhorter à solliciter ces moyens ;
- de promouvoir une harmonisation des pratiques d'itinéraires techniques éprouvés au plan scientifique et technique par les structures de recherche et de développement.
- d'accréditer les structures chargées de suivre les pratiques de traçabilité, d'informer et former les producteurs sur le bien fondé de ces pratiques.
  - de faire un état des lieux des laboratoires de résidus existants et d'en définir les capacités réelles afin de justifier le cas échéant, la nécessité de leur remise en état de fonctionnement.

### **Recommandations relatives aux « Conventions »**

Reconnaissant la faiblesse des ressources de la plupart des pays ainsi que le retard subséquent accumulé en matière de mise en conformité,

Conscient par ailleurs de ce que toute assistance technique internationale en la matière est asservie à la signature et/ou la ratification des conventions internationales en vigueur,

Le participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- Au CPI-OUA d'encourager les états membres à signer et/ou à ratifier les conventions existantes ;
- Au CPI-OUA de se rapprocher du PNUE afin de l'amener à impliquer davantage les Ministres de l'Agriculture concernant les pesticides du POPS.

## **Recommandations relatives aux « Stocks obsolètes et périmés »**

*- Prenant la juste mesure des problèmes induits par l'existence de stocks obsolètes,*

*-Soucieux de prendre les mesures urgentes requises pour une gestion rationnelle et efficace de ces problèmes,*

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- que l'Union Européenne et l'ensemble de la communauté des partenaires au développement soient sollicités pour appuyer la FAO en matière de gestion des stocks obsolètes
- que le CPI-OUA soit effectivement impliqué dans l'élaboration ou la planification des projets sur le traitement des stocks périmés ou obsolètes .
- que chaque pays se dote de moyens pour inventorier ses stocks de pesticides périmés et obsolètes et prenne les dispositions nécessaires en terme de gestion de ces stocks (formation, information, sensibilisation) afin d'éviter leur accumulation.
- que les initiatives actuelles sur la destruction des stocks obsolètes prennent en compte les capacités et infrastructures existantes au niveau de l'Afrique (expertise nationale sous-régionale et régionale).
- que les programmes de recherche , de développement et de formation affichent une nette priorité en faveur de la gestion intégrée comme approche alternative à l'usage des pesticides POPs.

## **Recommandations relatives aux « Réglementations phytosanitaires»**

*- Constatant la grande disparité existant au sein de plusieurs groupements sous-régionaux (CILSS, CEMAC, SADC etc.) en matière de réglementations et des procédures d'homologation des pesticides*

*- Considérant par ailleurs que nombre de pays ne disposent d'aucun cadre législatif en la matière,*

*- Soucieux de voir les pays africains jouer le rôle qui devrait être le leur en matière d'échanges régionaux et de commerce international,*

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- aux pays membres qui n'en disposeraient pas de se doter dans les meilleurs délais d'une réglementation phytosanitaire appropriée en s'appuyant le cas échéant, sur les modèles existants;
- aux pays membres disposant de réglementations phytosanitaires de les actualiser, le cas échéant par rapport aux exigences actuelles ;
- à tous les pays membres à s'engager résolument dans un processus d'harmonisation et/ou d'intégration sous-régionale à l'image des pays du CILSS. En l'occurrence, le CPI-OUA devrait jouer un rôle décisif de **facilitation**, voire de **stimulation & d'incitation**.

### 4.3. Recommandations relatives au Groupe « Analyse des Risques Phytosanitaires/ARP »

#### « **Cartographie & au diagnostic de nuisibles des cultures** »

*Considérant la faiblesse de la masse critique d'experts qualifiés en matière de cartographie et diagnostic des nuisibles des cultures et la nécessité d'élever le niveau de qualification des ressources humaines disponibles,*

*Considérant la faiblesse des ressources dévolues à l'activité sus-mentionnée*

*Considérant la nécessité de renforcer les PNPP et l'urgence de développer des programmes conjoints de niveaux sous-régionaux,*

*Convaincu de ce que la qualité de l'ARP est étroitement asservie à la qualité des bases de données disponibles en matière de nuisibles,*

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- la constitution et formation d'équipes qualifiées en matière de prospection, diagnostic, identification et classification des nuisibles des cultures
- la confection de bases de données permettant d'identifier et de valoriser les expertises nationales, sous-régionales et régionales disponibles en la matière.
- l'implication des agriculteurs à travers des ateliers de formation spécifiques en milieu réel.
- la promotion, facilitation et diffusion de l'information entre collègues au niveau sous-régional et régional

#### « **Distribution & Bases de données afférentes aux nuisibles** »

*Considérant la nécessité urgente d'actualiser la liste des nuisibles assujettis à quarantaine au niveau national,*

*Soucieux de capitaliser les bases de données actuellement disponibles (listes CPI-OUA/A1 & A2 ; bases de données CABI, EPPO etc.)*

*Conscient des besoins nationaux urgents en matière **i)** de manuels d'ARP, **ii)** de consolidation des systèmes nationaux et **iii)** d'importance de la mise sur pied d'un système fiable et fonctionnel de diffusion de l'information,*

Reconnaissant l'importance primordiale de bases de données nationales fiables,

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent de toute urgence que les Programmes Nationaux de Protection des Plantes (PNPP) :

- s'investissent dans la confection de ces bases de données en collaboration avec le CPI-OUA

- répertorient, et organisent les bases de données existantes après en avoir vérifié la validité
- exploitent l'expertise locale disponible en matière de cartographie, diagnostic et identification

### « **Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP)** »

*Considérant la faiblesse des capacités des Programmes Nationaux de Protection des Plantes (PNPP) en matière d'expertise, de logistique ainsi que le faible niveau de connaissance scientifique en la matière,*

*Considérant la faible priorité accordée à l'ARP dans la plupart de nos pays et le manque d'informations adéquates liées aux normes régissant les échanges internationaux (import/export)*

*Prenant note de l'existence et de la disponibilité de nombreux instruments législatifs appropriés en matière de gestions transfrontalière des nuisibles et de transactions commerciales,*

#### Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

Que toutes les mesures phytosanitaires nationales puissent être justifiées par une Analyse du Risque Phytosanitaire (ARP). Afin de faciliter l'accès et la mise en routine de cet instrument, le Secrétariat Scientifique du CPI-OUA se devra de jouer un rôle moteur de stimulation et de coordination et ce dans le cadre de son partenariat avec les organismes impliqués (organismes régionaux, internationaux, partenaires commerciaux etc.). En l'occurrence, le CPI-OUA se devra de :

- développer des programmes conjoints appropriés & rechercher les ressources requises en matière **i)** d'identification de nuisibles ; **ii)** de consolidation des capacités en ARP. Cette action devra être réalisée en étroite collaboration avec notamment IITA et les autres organismes sous-régionaux et internationaux.
- promouvoir le renforcement de l'expertise national, sous-régional et régional par des programmes de formation appropriés.
- promouvoir l'élaboration de manuels didactiques appropriés sous-tendus par des études de cas précis.
- identifier et valoriser les ressources humaines qualifiées disponibles au niveau régional
- susciter et promouvoir une politique décisive de sensibilisation en direction des partenaires clefs (secteurs publique & privé, ONGs, Producteurs etc.)

## « Amélioration du système d'information sur les nuisibles »

*Considérant que l'absence d'information sur les nuisibles constitue une sévère contrainte pouvant empêcher les PNPP de s'acquitter de leurs obligations en matière phytosanitaire,*

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- Au CPI-OUA de rechercher les fonds nécessaires à l'acquisition, la gestion et la diffusion de l'information requise y compris par le biais de la toile
- Aux pays membres de collecter les informations pertinentes et de les mettre à la disposition du CPI-OUA, de la FAO et des autres partenaires commerciaux
- Au CPI-OUA de recueillir, organiser, gérer et diffuser l'information relative aux nuisibles des cultures à l'attention des pays membres ainsi que des partenaires commerciaux.

#### 4.4. Recommandations relatives au Groupe « Gestion de l'Information & Communication »

*Considérant que la gestion de l'information est l'un des objectifs prioritaires du CPI-OUA et que toute déficience en la matière constitue un préjudice par rapport à son mandat régional,*

*Soucieux d'optimiser la diffusion de l'information entre les pays membres et leur organe de coordination d'une part et entre pays membres d'autre part,*

Les participants à la vingtième AG du CPI-OUA recommandent :

- Au Secrétariat scientifique du CPI-OUA d'élaborer un projet spécifique dont la finalité est la conception et le lancement d'un site Web ainsi que la formation du personnel permanent requis pour son fonctionnement.

- Au Secrétariat Général de l'OUA de recruter un expert informaticien permanent et pourvoir le poste du documentaliste encore vacant afin d'améliorer de façon durable la qualité des prestations de services en faveur des pays membres.

- Aux Etats membres de renforcer leurs services de Protection des Végétaux et de les doter de sites Web avec le cas échéant l'appui de leurs partenaires bilatéraux et/ou multilatéraux

- Au CPI-OUA de procéder à un inventaire exhaustif des informations disponibles aux niveaux national, sous-régional et régional et d'en assurer une large diffusion sous forme électronique et sous celle de documents papier.

- Au CPI-OUA de développer un partenariat fonctionnel et durable avec les initiatives sous-régionales existantes telles ISYSPHYT, CILSS etc.

- Au promoteurs des initiatives sous régionales (CILSS, ISYPHYT, etc.) de mentionner sur l'entête de leurs documents (papier ou site web) leur partenariat avec le CPI.

## Chapitre 5 : Cérémonie solennelle de clôture

### **Etape 1 : synthèse des travaux**

Dans un premier temps, Dr Abdoul Aziz SY, Rapporteur Général a présenté une **brève synthèse** de l'ensemble des travaux de la 20<sup>ième</sup> AG du CPII-OUA. **Après avoir exposé la quintessence des résolutions adoptées à l'issue des travaux du Comité exécutif, le Rapporteur Général s'est consacré à la description des recommandations majeures secrétées par les trois Groupes de travail thématiques .**

### **Etape 2 : Pays Hôte pour la 21<sup>ième</sup> AG du CPI-OUA**

Dans un deuxième temps, L'AG a officiellement annoncé quel était le pays retenu pour ses prochaines assises. **C'est à l'unanimité des participants que l'Egypte a été retenue pour accueillir la 21<sup>ième</sup> Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Inter-Africain de l'Organisation de l'Unité Africaine (future Union Africaine).** Ces assises sont prévues en 2004 conformément aux textes en vigueur. En cas d'empêchement, le Sénégal pourra être sollicité en sa qualité de pays suppléant.

### **Etape 3 : Motions de remerciements**

Dans un troisième temps, les participants ont écouté et acclamé à l'unanimité **les motions de remerciements** élaborées en l'honneur :

- i) du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,
- ii) du Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine
- iii) du Secrétaire Scientifique du CPI-OUA et de ses collaborateurs

### **Etape 4 : clôture officielle des 20<sup>ières</sup> assises du CPI-OUA**

Les 20<sup>ières</sup> assises statutaires du CPI-OUA ont été officiellement clôturées par le Professeur Sébastien Dano Djédjé, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales de la République de Côte d'Ivoire dont le discours est reproduit in extenso ci-dessous.

### **Allocution de clôture du Professeur Sébastien Dano Djédjé, Ministre de l'Agriculture & des Ressources Animales (Rép. Côte d'Ivoire)**

Monsieur le Préfet de la Région des Lacs

Monsieur le Maire,

Monsieur le Secrétaire scientifique du Conseil Phytosanitaire Africain

Messieurs les représentants de la FAO et de la GTZ,

Mesdames et Messieurs les délégués des Etats Membres de l'Organisation de l'Union Africaine,

Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement,

Honorables invités

Mesdames et Messieurs

Nous voici au terme des travaux de la vingtième session de l'Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain, qui aura été et, j'en suis très heureux, un grand moment d'échange d'informations, de réflexion et de propositions pour l'avenir de notre organisation. Je voudrais tous vous féliciter pour la qualité de vos contributions et votre implication dans l'ensemble des travaux.

Les questions phytosanitaires recouvrent des réalités de plus en plus complexes. Je voudrais citer, à cet égard, l'importance accrue de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dans les pays consommateurs importateurs et notamment des résidus de toxine et de pesticides. Ceux-ci constituent quelquefois des subterfuges pour réguler les flux d'importation dans certains pays. Nous devons alors nous donner les moyens de les déjouer et négocier les adaptations qui permettent de protéger les activités et les revenus de nos producteurs. Nous devons également prendre en compte les risques sanitaires scientifiquement et légitimement reconnus et faire évoluer nos pratiques et nos techniques pour atténuer les conséquences sur nos économies.

Je voudrais également mentionner les risques sanitaires que font courir sur nos agricultures, les échanges accrus de matériel vivant, dans le cadre de la mondialisation. Ils sont vecteurs de progrès technique et économique pour nos populations mais peuvent aussi être à l'origine de catastrophes lors qu'elles véhiculent de nouvelles maladies.

Je voudrais citer aussi le domaine très controversé des organismes modifiés génétiquement qui pose des problèmes d'éthique importants même si les progrès rapides qu'ils nous permettent d'espérer en termes de productivité ou de résistance aux maladies, peuvent nous conduire à faire l'impasse sur les conséquences à long terme des manipulations génétiques sur notre environnement et notre biodiversité. Il y a aussi la question non moins controversée de la propriété intellectuelle des obtentions végétales et plus généralement de la « brevetabilité » du vivant.

### **Mesdames et Messieurs, Honorables invités,**

Au cours des 25 prochaines années, la population africaine franchira le cap du milliard d'individus. Notre situation alimentaire actuelle reste précaire. L'épuisement des sols et les changements climatiques prévus ne nous autorisent plus à tergiverser. Comme je le disais lors de la cérémonie d'ouverture, la protection sanitaire est l'une des clés du développement agricole du champ du producteur à l'assiette du consommateur.

Toutes les questions que je viens d'évoquer sont vitales pour nos économies agricoles et plus globalement pour l'avenir de nos économies qui reposent très largement sur l'agriculture. Nous avons la chance de disposer déjà d'un organe spécialisé de coordination à travers le CPI. Son impact sur les problématiques que j'ai rapidement évoquées doit être renforcé et développé. Parallèlement nous devons développer dans nos pays, dans nos espaces d'intégration régionale, et au niveau continental, des compétences et des capacités qui nous permettront de relever ces défis avec la légitimité et les moyens nécessaires, ce qui nécessite, ce qui n'est pas toujours facile à faire admettre, des délégations de souveraineté au profit de nos organisations régionales voire continentales. A l'heure de la globalisation des échanges, nous ne pouvons plus nous replier sur nos seuls espaces nationaux.

Notre continent est en train de franchir de nouvelles étapes dans la voie de son intégration. Nos responsables politiques ont décidé collectivement de nouvelles avancées que ce soit avec le nouveau statut de notre union intercontinentale rebaptisée Union Africaine ou avec le nouveau

partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous devons à notre niveau soutenir et accompagner ces initiatives et conjuguer nos efforts, faire progresser nos connaissances et améliorer nos performances dans le domaine qui nous réunit aujourd'hui. Pour cela, nous devons nous appuyer sur les espaces géographiques les plus appropriés aux questions traitées et mettre en œuvre selon les cas, nos solidarités nationales, régionales ou continentales.

A cet égard, je me félicite de l'adoption par votre assemblée d'une stratégie commune d'actions ambitieuses dans le domaine phytosanitaire. Elle montre que vous avez pris la pleine mesure de l'urgence de la situation et de l'ampleur des enjeux. Je note avec satisfaction qu'un compromis a pu être trouvé pour la révision de la Convention Africaine sur la Protection des Végétaux qui avait été adoptée en septembre 1967 et qui avait besoin d'être réactualisée.

Certes le bilan qui a été présenté au cours de votre assemblée générale montre que des avancées significatives ont déjà été obtenues. L'harmonisation des législations sur les produits phytosanitaires est devenue une réalité dans plusieurs régions. Des guides pratiques et des instructions sur les ennemis des cultures et leur répartition géographique ont également été édités. Les nouvelles technologies de la communication et, notamment, le réseau Internet offrent de nouvelles opportunités de diffusion de l'information et il est essentiel de soutenir et d'amplifier les initiatives dans ce domaine comme le site web Isysphyt qui vous a été présenté au cours de votre session. Ce programme d'harmonisation qui concerne cinq pays d'Afrique de l'ouest ainsi que le programmes d'harmonisation des législations phytosanitaires africaines (HAPL) au Sud de l'Afrique au même titre que les activités phytosanitaires du CILSS, peuvent être considérées comme des voies à suivre pour renforcer la coordination entre les pays. Ces efforts collectifs doivent néanmoins trouver des points d'ancrage auprès de nos organisations politiques régionales et continentale pour avoir le soutien politique nécessaire et s'imposer aux pays membres.

Cette rencontre a permis de prendre connaissance avec satisfaction les efforts consentis par la DAO sur notre continent en matière phytosanitaire. La formation des agriculteurs sur le terrain démontre que la lutte contre l'ignorance est une des meilleures formes de lutte contre la pauvreté.

A titre d'exemple, identifier les insectes, comprendre leur biologie et leur impact écologique et déterminer les moyens de luttés, permet tout à la fois de rationaliser l'utilisation des produits phytosanitaires et d'accroître les rendements des cultures. Nous pouvons alors parler de véritable investissement dans la formation pour le développement durable.

De même, la vulgarisation de bonnes pratiques agricoles et des conseils sur le bon réglage des pulvérisateurs permettent d'améliorer les performances agricoles et de réduire les risques sur la santé des opérateurs.

Il semble d'autant plus facile de solliciter nos partenaires bailleurs de fonds sur ces thèmes, qu'eux-mêmes sont de plus en plus sensibles aux impacts agro-écologiques des pratiques agricoles déficientes.

**Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,**

Malgré des progrès certains, il reste encore de nombreuses zones d'ombre. Nos législations nationales souvent dépassées et incomplètes constituent un chantier important que nous devons ouvrir de façon concerté pour soutenir notre marche vers l'unité africaine. Nous devons

également vivre dans notre temps et être réellement partie des accords internationaux que nous avons signés et ratifiés. Nos législations nationales tardent trop souvent à les prendre en compte et quand bien même elles le font, nous n'avons pas toujours les moyens de les faire connaître aux acteurs concernés et surtout de les faire appliquer. Nous avons besoin de services nationaux qualifiés, motivés et politiquement appuyés pour veiller à l'application effective de ces lois et accomplir les tâches nécessaires de conseils et de contrôles.

Comme je le disais au début de mon allocution, nous devons être attentif à l'évolution des réglementations phytosanitaires des pays destinataires de nos exportations. Elles rendent l'accès de nos produits plus difficiles dans les pays du Nord. Les fruits et légumes sont actuellement particulièrement visés, mais il n'y a pas d'exclusive dans ce domaine. Demain, ce sera peut-être les fibres de coton. Ceci suppose que ces obstacles soient clairement identifiés et pris en compte par les services de la Protection des Végétaux. Il nous faut renforcer notre veille réglementaire pour nous permettre d'anticiper les échéances. Le Programme Initiative Pesticide de l'Union Européenne s'inscrit dans cette logique et nous donne des pistes intéressantes : plus de rigueur dans l'homologation, la distribution et l'utilisation des pesticides. L'objectif final est l'obtention de produits sains pour les consommateurs non seulement européens mais aussi pour nos propres consommateurs. Les capacités d'analyse des produits phytosanitaires, aussi bien dans les formulations commercialisées que dans les produits alimentaires doivent être renforcées.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les problèmes d'intoxication alimentaires dont sont victimes les consommateurs de nos pays et ceux qui utilisent les produits phytosanitaires. Un véritable réseau de toxicovigilance doit permettre quantifier les risques et d'apporter des solutions par l'éducation et la formation.

Mettre en place un système qui sécurise la consommation interne, les utilisateurs de produits et les exportations est un véritable défi. Il suppose une analyse rigoureuse des risques et des protocoles d'intervention que les services de protection des végétaux que vous représentez ici ont la lourde responsabilité de mettre en œuvre.

L'autre volet est la collaboration internationale nécessaire pour protéger nos espaces de nouvelles maladies.

J'espère que les liens et contacts noués au cours de cette assemblée générale renforceront les solidarités et la mise en œuvre des actions communes.

**Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,**

Je ne saurais terminer sans adresser toutes mes félicitations au secrétariat scientifique du CPI, à la GTZ qui lui apporte un soutien important, à mes collaborateurs du Comité national d'organisation et à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette rencontre.

Je souhaite un bon retour à tous, en vous disant que nous avons été heureux de vous accueillir en Côte d'Ivoire.

**Sur ce, je déclare close, la 20<sup>ième</sup> assemblée générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain.**

Je vous remercie.

# Rubrique annexe

## Annexe 1 :

### Stratégie Africaine Commune de Protection des Végétaux

#### **(1a)/Format français**

#### **Proposition de Stratégie Africaine Commune pour la Protection des Végétaux (SACPV)**

*Année de référence 2001*

D'importants acquis sont à l'actif des dernières décennies dans le but d'accroître la production agricole en Afrique. Pourtant, l'Afrique se trouve toujours à la traîne, par rapport à d'autres régions, en matière de production alimentaire par tête d'habitant et de commercialisation des surplus de production. Les faibles capacités de la plupart des services phytosanitaires nationaux et des services de protection des végétaux d'Afrique, doublées du processus de libéralisation des économies africaines et d'accroissement des échanges, ont entraîné, à défaut de mesures phytosanitaires adéquates, une recrudescence des risques d'introduction et de propagation de ravageurs. En outre, l'incapacité de la plupart des pays à relever les nouveaux défis et à satisfaire les exigences des pays importateurs, des conventions et des accords internationaux obligent le CPI et ses partenaires à élaborer d'urgence et à coordonner une stratégie commune de protection des végétaux pour l'Afrique.

#### **Vision pour 2020**

En Afrique, la protection des végétaux est perçue comme étant un instrument capable d'apporter une contribution substantielle au développement durable de l'agriculture jusqu'en 2020. Par cette vision, trois éléments fondamentaux de l'agriculture africaine sont mis en exergue:

- De la nourriture et du fourrage de qualité sont disponibles à tout moment et en quantité suffisante pour toute la population du continent africain.
- Les exportations de produits agricoles africains augmentent et sont conformes aux normes du marché mondial à des prix compétitifs.
- Des politiques et des pratiques de protection des végétaux écologiquement acceptables et sans risque pour la santé humaine sont appliquées et n'entravent pas le commerce et/ou l'échange de plantes et de produits végétaux.

#### **Principes :**

##### **Approche 'systèmes'**

L'approche la plus prometteuse pour une stratégie africaine commune de protection des végétaux est une approche systèmes. Cette approche offre des mesures systématiques pour la gestion des risques présentés par les ravageurs et pour la protection phytosanitaire, en tenant compte des facteurs politiques, socio-économiques, géographiques et climatiques ainsi que des systèmes de production, des marchés et des acteurs locaux. La priorité devrait être accordée aux approches participatives pour les travaux de recherche & développement et de vulgarisation axés sur des groupes cibles.

## Protection Intégrée (PI)

La plupart des systèmes de production sont complexes et comportent plusieurs sous-systèmes reliés entre eux, ce qui fait de la protection intégrée l'approche la plus rationnelle pour la prévention des pertes en cours de production, de stockage et de transformation. L'approche **PI** devrait être adoptée dans toutes les opérations de lutte contre les ennemis des cultures et, à ce titre, sous-tendre toute politique de protection des végétaux aux niveaux national et régional. Il conviendrait donc de prendre bonne note des expériences et des succès passés et présents en PI (notamment au Zimbabwe, au Ghana, au Burkina Faso, au Soudan, etc.). La stratégie devrait viser la promotion de politiques de PI et de protection des végétaux à tous les niveaux. Les méthodes de PI devraient être adaptées aux possibilités économiques et technologiques des groupes cibles respectifs, en ayant recours à des méthodes participatives. Le potentiel de certaines technologies nouvelles telles que le génie génétique – pour accroître la productivité et minimiser les pertes – doit être minutieusement évalué au cas par cas avant d'être exploité là où la chose est réalisable, sans risque et économiquement viable.

### Eléments clés

La mise en œuvre d'une stratégie de protection des végétaux à l'échelle africaine repose sur un certain nombre d'éléments clés qui doivent être mis au point aux niveaux national et régional, notamment:

Des politiques nationales et régionales de protection agricole et végétale judicieuses qui offrent un environnement propice à l'accroissement de la production agricole et à l'amélioration de sa qualité (suppression des subventions sur les pesticides, sauf en cas d'urgence pour contrer des invasions de nuisibles et des épidémies de maladies).

Des législations nationales alignées sur les normes (notamment les recommandations du Codex Alimentarius), les conventions (Convention Internationale sur la Protection des Végétaux, POP, PIC, par exemple) et les règles commerciales internationales (la Convention sur l'Application des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires de l'accord OMC/SPS). Il convient de veiller à ce que les législations ne soient pas trop ambitieuses et puissent être appliquées avec les moyens locaux. Un renforcement des capacités afin d'obtenir des mécanismes d'application des lois extrêmement performants (services bien équipés, avec des compétences clairement définies et suffisamment de personnel qualifié) aux niveaux national et régional.

Un appui aux programmes de recherche, de développement et de vulgarisation participatifs, avec des systèmes de S&E pour l'adaptation locale des méthodes de protection des végétaux destinées à des groupes cibles.

(Il conviendrait de promouvoir une étroite collaboration entre les instituts internationaux, régionaux et nationaux de recherche agricole ainsi que la prise en compte en particulier des considérations socio-économiques).

La promotion de programmes de vulgarisation participatifs comportant des systèmes de S&E. (Une attention particulière devrait être accordée à la question de savoir comment mettre en place un système de vulgarisation performant avec un nombre limité de vulgarisateurs du secteur public – en sollicitant, par exemple, des producteurs vulgarisateurs bénévoles ou le secteur non gouvernemental, y compris les entreprises privées, les écoles d'agriculture, etc.).

Le renforcement du pouvoir des femmes et des groupes de jeunes à travers la formation en PI et en approche systèmes.

La promotion de services de protection des végétaux chargés de la réglementation et se limitant aux questions de souveraineté (application de la réglementation et la mise en œuvre de la politique agricole nationale basée sur l'approche systèmes et la PI, mais supprimant les taxes et autres charges excessives imposées sur tous les intrants agricoles).

La mise en place, le cas échéant, et l'amélioration des infrastructures physiques de même que le renforcement des capacités d'Analyse des Risques de Nocivité et d'utilisation d'autres technologies et produits nouveaux qui contribuent à la protection des cultures en Afrique. L'identification d'autres questions prioritaires (notamment l'élimination des pesticides périmés ou dépassés, la prévention et le contrôle des nuisibles qui migrent et forment des essaims).

#### Mise en oeuvre de la nouvelle stratégie

La mise en œuvre de la stratégie africaine commune de protection des végétaux requiert la participation de tous les acteurs, y compris le secteur privé, dans un cadre global coordonné par le CPI. Ce cadre comporte les éléments suivants:

Rechercher l'adoption de la stratégie lors de la 20<sup>e</sup> Assemblée Générale du CPI en avril 2002 en Côte d'Ivoire.

Mettre sur pied un groupe d'étude africain pour mettre la stratégie au point et donner des avis sur sa mise en oeuvre.

Promouvoir davantage la nouvelle stratégie à travers des programmes de renforcement des capacités et la diffusion des informations.

Mettre en place un mécanisme de coordination avec les initiatives en cours et de collaboration avec les institutions impliquées dans l'élaboration et l'exécution de programmes et politiques de protection des végétaux en Afrique.

Sensibiliser les gouvernements et les autres acteurs des pays africains à la nécessité de se charger de la mise en oeuvre de cette stratégie conformément aux objectifs de la stratégie commune en matière de politiques de protection des végétaux.

## (1b)/Format anglais

# **Proposal for a Common African Plant Protection Strategy (CAPPS)**

### **2001 Baseline**

Major achievements have been made to increase agricultural production in Africa during the last decades. However, Africa is still lagging behind other regions in the world in terms of per capita agricultural production and trade. Weak capacities of the majority of national plant protection and quarantine services in Africa, coupled with the ongoing process to liberalise African economies and increase trade, and in the absence of adequate plant protection and quarantine measures, have led to increased threats of pest introductions and spread. Further, the inability of most countries to respond to the new challenges and requirements of importing countries, international agreements, and conventions makes it imperative and urgent for the IAPSC, in collaboration with its partners, to develop and coordinate a common plant protection strategy for Africa.

### **2020 Vision**

Plant protection in Africa is visualised as an instrument that can provide substantial input towards the sustainable development of agriculture until 2020. Through this vision, three basic elements in African agriculture can be brought to bear:

1. Sufficient food and feed with satisfying quality is available at any point in time for the entire population of the African continent.
2. African agricultural exports increase and meet world market standards at competitive prices.
3. Environmentally acceptable plant protection policies and practices that are safe for human health and which do not impede trade and/or exchange in plants and plant products.

### **Principles**

#### **Systems Approach**

The most promising approach for a common African plant protection strategy is a systems approach. This approach provides for systematic measures for pest risk management and phytosanitary protection, taking into consideration political, socio-economic, geographical, climatic, and those of locally prevailing farming systems, markets, stakeholders, etc. Participatory approaches should be prioritised for target group oriented research & development work and extension.-

#### **Integrated Pest Management (IPM)**

Most farming systems are complex with several interrelated sub-systems, thus making IPM the most rational approach for prevention of losses during production, storage and processing. The IPM approach should be adopted for all pest control practises and in this context, should underlie any plant protection policies at national and regional levels. Due note should therefore be taken of both past and current IPM experiences and success stories (e.g. in Zimbabwe, Ghana, Burkina

Faso, Sudan, etc.). The strategy should be aimed at the promotion of IPM and plant protection policies at all levels. IPM methods should be adapted to the economic and technological potential of the respective target groups using participatory methods. The potential of new technologies such as genetic engineering to increase productivity as well as to minimize losses has to be carefully evaluated on a case by case basis and implemented where it is feasible, safe and economically sound.

### Key Elements

The implementation of a Africa-wide plant protection strategy is based on a number of key elements that have to be developed at national and regional levels. They include:

Sound national and regional agricultural and plant protection policies that provide an enabling environment for increases in agricultural production and improved quality (e.g. removal of subsidies on pesticides except as an emergency measure to mitigate against pest and diseases outbreaks).

National legislations that are harmonized with the existing international standards (e.g. Codex Alimentarius recommendations), conventions (e.g. IPPC, POPs, PIC) and trade regulations (the Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures of WTO). Care should be taken that the legislations are not over-ambitious and can be implemented with means locally available.

Capacity building for highly performing enforcement mechanisms for legislation and regulations (well equipped services and laboratories with clearly defined mandates and sufficient qualified staff) at national and regional levels.

Support for participatory research, development and extension programs with M&E systems for the local adaptation of plant protection methods that are target and target group oriented (intensive collaboration between international , regional and national agricultural research institutes and special consideration of socio-economic issues to be promoted).

Encouragement of participatory extension programs including M&E systems (special attention should be given to the question how a performing extension system can be put in place with a limited number of public extension officers, e.g. with voluntary farmer extensionists, involvement of the non-governmental sector including private companies, farmer field schools, etc.).

Empowerment of women farmers and youth groups through training in IPM and systems approach

Promoting regulatory plant protection services that restrict themselves to issues related to sovereignty (e.g. enforcement of regulations and implementation of the national agricultural policy based on system approach and IPM, but which eliminates government levies and surcharges imposed on all agricultural inputs).

Provision where lacking and improvement of physical infrastructures and capacity building for Pest Risk Analysis (PRA), and other new technologies and products that contribute to crop protection in Africa.

Identification of further priority issues (e.g. disposal of obsolete pesticides, prevention and control of migratory and swarm building pests).

### Implementation of the New Strategy

The implementation of the common African plant protection strategy requires the involvement of all stakeholders including the private sector within an overall IAPSC-coordinated framework. Elements of this framework are :

Seeking the adoption of the strategy during the 20<sup>th</sup> General Assembly of IAPSC in Cote d'Ivoire in April 2002

Establishing an African taskforce for further development and advice on implementation of the strategy .

Promoting the new strategy further through capacity building programs and information dissemination

Putting in place a mechanism for coordination and collaboration with ongoing initiatives and institutions involved in development and implementation of plant protection programs and policies in Africa is essential

Sensitising governments and other stakeholders of the African countries to take responsibility for the implementation of this strategy in line with the objectives of the common strategy on plant protection policies CAPPS.

## Annexe 2 : Mandat du CPI-OUA/IAPSC Mandate

### **(2a)/Format français :**

### **Mandat actualisé du Conseil Phytosanitaire Inter-Africain de l'Organisation de l'Unité Africaine (CPI-OUA)**

#### **Notre mission :**

Placé sous la tutelle de OUA, le CPI est une organisation intergouvernementale regroupant 53 pays membres et chargée de coordonner les procédures en matière de Protection des végétaux en Afrique.

#### **Notre vision :**

- Garantir à tout moment une nourriture quantitativement suffisante et qualitativement satisfaisante pour toutes les populations du continent africain.
- Promouvoir un accroissement des exportations de l'agriculture africaine à des prix compétitifs tout en se conformant aux normes standard du marché mondial.
- Adopter un cadre législatif et des pratiques de protection des plantes qui soient respectueuses de l'environnement, sécurisantes pour l'homme et qui ne soient pas un obstacle au commerce et/ou aux échanges des produits ou sous produits de l'agriculture.

#### **Nos objectifs :**

- Gestion de l'information en faveur des organisations africaines et internationales de protection des végétaux
- Promotion de la mise en place d'une réglementation phytosanitaire africaine harmonisée
- Développement de stratégies régionales de lutte contre l'introduction et la dissémination de nuisibles.
- Promotion de techniques de protection des végétaux qui soient saines, efficaces et durables.

#### **Nos actions :**

- Recenser, évaluer et disséminer les connaissances pertinentes pour l'Afrique en matière de *protection des végétaux*.
- Promouvoir une gestion intégrée de la protection des végétaux et de la production agricole
- Coordonner les activités de protection des plantes aux niveaux régional et sous-régional en collaboration avec les institutions économiques et/ou de recherche régionales et internationales
- Promouvoir les conventions internationales relatives aux dispositions phytosanitaires (CIPP, OMC/SPS, ADPIC, CBD, etc.)
- Promouvoir la ratification desdites conventions par les gouvernements africains
- Organiser des ateliers sur la formations, la coordination et la maîtrise du transfert de technologies.
- Organiser les priorités des organisations africaines de protection des végétaux au niveau des instances internationales (commissions, conférences etc.)

- Assister/conseiller les décideurs nationaux en charge de la protection des plantes en Afrique
- Assurer l'interface entre les secteurs public et privé
- Animer les réseaux sectoriels de la recherche et de la production agricole

## (2b)/English Format:

# Revised Mandate of the Inter-African PhytoSanitary Council (IAPSC)

### **Our mission:**

IAPSC, an intergovernmental organization with 53 member countries under the umbrella of OAU, coordinates plant protection procedures in Africa. Under the International Plant Protection Convention, IAPSC is the regional organization for Africa.

### **Our vision:**

- ➔ Sufficient food and feed with satisfying quality is available at any point in time for the entire population of the African continent.
- ➔ African agricultural exports increase and meet world market standards at competitive prices.
- ➔ Environmentally acceptable plant protection policies and practices that are safe for human health and which do not impede trade and/or exchange in plants and plant products.

### **Our objectives:**

- ❖ Information management to serve African and international plant protection organizations
- ❖ Encouragement of harmonized African phytosanitary regulations
- ❖ Development of regional strategies against the introduction and spread of adventive pests and diseases
- ❖ Promotion of safe and sustainable plant protection techniques

### **Our activities:**

- To collect, evaluate and disseminate plant protection information relevant to Africa
- To promote Integrated Plant Protection and Production Management
- To coordinate plant protection activities on regional and sub-regional levels in collaboration with international and regional economic and research institutions
- To promote international conventions regarding phytosanitary measures (IPPC, WTO/SPS, TRIPS, etc.)
- To encourage the ratification of such conventions by African Governments
- To organize meetings on training, coordination and know-how transfer
- To articulate the needs of African plant protection organizations at international commissions, conferences, etc.
- To advise national agricultural decision makers on plant protection
- To liaise between the public and the private sector
- To animate sector networks on agricultural research and implementation

## Annexe 3:

# Rapports officiels des Groupes de Travail

## **Annexe (3a) : Groupe ‘Programme Initiative Pesticide/PIP’**

### **(1) Etat de Situation**

Après discussions, le groupe a décidé de travailler sur les points suivants :

Programme initiatives pesticides (PIP) ;  
 Les conventions ;  
 Stocks périmés et obsolètes ;  
 Réglementations phytosanitaires

#### Programme initiatives pesticides

Dans le cadre de l'imposition par l'Union Européenne d'une série de mesures sur les résidus de pesticides, le projet PIP a été créé avec comme objectif général, l'examen des itinéraires techniques, l'utilisation raisonnée des pesticides et l'examen d'alternatives dans les pays ACP. Les objectifs spécifiques du Projet sont les suivants:

examen des itinéraires techniques dans l'objectif d'une utilisation raisonnée des pesticides et les éventuelles alternatives;

le travail en entreprise pour définir les besoins en traçabilité et en formation, en conformité avec la qualité sanitaire;

augmentation des capacités au niveau des structures analytiques existantes à développer ou à créer, tant en fonction des besoins du privé dans le contrôle de la qualité à l'exportation que du public, pour le contrôle des cultures maraîchères locales ;

aide à l'ajustement et à l'harmonisation des réglementations nationales, avec un appui particulier pour le pays qui n'en disposent pas ;

mise à disposition de service d'information au niveau LMR, des décisions prises par la commission européenne et des résultats des contacts et opérations avec les opérateurs ACP.

#### Les conventions

Une série de conventions comme Rotterdam (PIC), Stockholm (POPS), BAMAKO, BASAL et MONTREAL visent, entre autres, l'élimination des Produits Organiques Polluants (POPS), la gestion des mouvements transfrontaliers et le consentement préalable à l'importation des produits toxiques. Ces conventions signées par la majorité des pays impliqués n'ont malheureusement été ratifiées que par très peu d'entre eux. Il est à noter que l'accessibilité à l'assistance internationale est directement liée à cette ratification.

#### Les stocks obsolètes et périmés

Le constat fait a mis en évidence l'existence d'au moins 15.000 tonnes (maximum de 50.000 ?) de stocks obsolètes et/ou périmés. Il est indispensable d'établir très rapidement une structure de gestion de ses stocks afin de les éliminer au mieux et au plus vite, en fonction des appuis financiers offerts par des circuits internationaux.

## La réglementation phytosanitaire

Il a été également constaté que malgré l'existence d'Associations régionales et sous-régionales, il existe une très grande disparité entre les pays Africains sur le plan de la réglementation phytosanitaire.

## **(2) Enjeux & Opportunités**

### Programme initiatives pesticides

Pour ce qui concerne le Programme Initiative Pesticides, les enjeux et opportunités suivants ont été relevés :

- 1°) Mise en conformité des entreprises aux exigences de qualité sanitaire exigée par les directives de la Commission Européenne ;
- 2°) Aide aux pays exportateurs pour l'amélioration de leur flux d'exportation ;
- 3°) Apport aux institutions réglementaires nationales, sous-régionales et régionales d'un appui pour l'établissement, l'amélioration et la consolidation des réglementations et des procédures d'homologation et de contrôle ;
- 4°) Examen et structuration des capacités analytiques afin de répondre aux besoins de la qualité sanitaire, tant au niveau local qu'au niveau des produits d'exportation.

### Les conventions

Pour pouvoir bénéficier des assistances techniques internationales envisagées dans les conventions précitées, il faut inciter énergiquement les gouvernements respectifs à signer et ratifier ces conventions. Les pays qui ne le feraient pas resteraient en dehors du flux financier disponible.

### Stocks obsolètes et périmés

Les représentants des états africains ont précisé qu'ils étaient nécessaire de prendre en mains la gestion de ces problèmes. Des audits doivent être réalisés dans chaque pays dans la mesure du possible qui permettront d'établir un inventaire précis des stocks périmés et obsolètes (non récupérables). Pour ce faire, elles essayeront d'associer les consultants locaux qui sont bien au fait de la manipulation et du mouvement des pesticides .

En ce qui concerne les lots de produits périmés, dont l'inventaire est aussi à établir, les solutions de récupération et de réemploi éventuel devront être examinées. Seulement après, des sollicitations financières pourront être faites pour des appuis financiers indispensables.

### Les réglementations phytosanitaires nationales, sous- régionales, régionales.

Il existe une série d'associations réglementaires groupant différents pays africains (CILSS, CEMAC, SADEC, etc ...). Dans ces associations, on rencontre une grande disparité au niveau des réglementations et des procédures d'homologation. Certains pays ne possèdent même pas de législation sur ce sujet . Il est urgent dans le cadre des échanges interafricains, de préciser à ceux-ci la marche à suivre afin de rejoindre le peloton des pays leaders.

### **(3) Recommandations**

#### Le programme initiatives pesticides

En vue des améliorations institutionnelles et du renforcement des capacités, les recommandations suivantes ont été faites par le groupe :

- 1°) Il est nécessaire de sensibiliser les entreprises de planteurs/producteurs sur l'existence de moyens de mise en conformité offerts par le PIP et à les inciter à solliciter ces moyens ;
- 2°) Harmoniser des pratiques d'itinéraires techniques éprouvés sur le plan scientifique par les structures de recherche et de développement.
- 3°) Accréditer les structures chargées de suivre les pratiques de traçabilité, informer et former les producteurs sur le bien fondé de ces pratiques.
- 4°) Faire un état des lieux des laboratoires de résidus existants et définir leurs capacités réelles afin de justifier la nécessité de leur mise en état de fonctionnement.

#### Les conventions

Dans le cadre des conventions, les recommandations suivantes ont été faites par le groupe :

- 1°) Le CPI/UA doit encourager les états membres à signer et ou ratifier les conventions déjà existantes ;
  - 2°) Le CPI doit se rapprocher du PNUE afin de l'amener à impliquer davantage les Ministres de l'Agriculture concernant les pesticides du POPS.
- #### 3.3. Stocks obsolètes et périmés
- 1°) L'Union Européenne et les autres bailleurs de fonds doivent être sollicités pour appuyer la FAO dans ce domaine.
  - 2°) Le CPI doit être impliqué dans l'élaboration ou la planification des projets sur le traitement des stocks périmés ou obsolètes .
  - 3°) Chaque pays doit trouver les moyens d'inventorier ses stocks de pesticides périmés et obsolètes et prendre les dispositions nécessaires en terme de gestion de ces stocks (formation, information, sensibilisation) afin d'éviter leur accumulation.
  - 4°) Les initiatives actuelles sur la destruction de ces stocks doivent prendre en compte les capacités et infrastructures au niveau de l'Afrique (expertise nationale sous-régionale et régionale).
  - 5°) Encourager la recherche , le développement et la formation en gestion intégrée comme approche alternative à l'usage des pesticides POPS.

#### La réglementation phytosanitaire

- 1°) Il faut demander aux pays ne disposant d'aucune réglementation phytosanitaire d'en concevoir une, dans les meilleurs délais, en s'appuyant sur les modèles déjà existants ;
- 2°) Amener ceux qui en disposent à les réactualiser par rapport aux exigences actuelles ;

3°) Inciter tous les pays à œuvrer vers l'harmonisation et ou l'intégration sous-régionale à l'exemple des pays du CILSS. Dans ce cas le CPI doit jouer un rôle de facilitateur, voire d'incitateur.

## Annexe (3b) : Groupe «Pest Risk Analysis/PRA»

### (1) Background

The Commission started by analysing the origin, necessity and justification for the PRA. The commission then applied the SWOT approach (strengths, weaknesses, opportunities and threats) to analyse the situation regarding the PRA in Africa with the objectives of making recommendations on PRA itself and the technical foundations of PRA namely: ii) Surveillance ; ii) Pest distribution – data bases ; iii) Reporting systems

### (2) PRA

#### Strengths

ISPM 2; ISPM 11; ISPM #  
Detailed methodology for conducting PRAs  
Personnel available in Africa to do training

#### Weaknesses

Lack of scientific information related to pests and diseases  
Lack of capacity/resources for capacity building  
Lack of political will and official recognition for PRA teams at national level  
Inadequate information about import and export conditions and requirements

#### Opportunities

Share experiences/'on-the-job' learning  
Some countries in Africa are doing PRA at present  
The availability of technical assistance with trading partners  
Models of procedure manuals etc. available  
Taking advantage of 'equivalence' (pest risk management)

#### Threats

Initiative for PRA has been taken by developed country trading partners  
Lack of transparency, trust and information between trading partners

#### Recommendations

All countries should base their phytosanitary decisions on PRA therefore in order to facilitate adoption of PRA, the secretariat of the IAPSC should facilitate and coordinate the following with relevant international bodies, trading partners etc.:

IAPSC , in collaboration with IITA and sub-regional groups, to develop programmes for, and seek funding for appropriate capacity building in PRA and pest identification  
Training for capacity building – national, regional and sub-regional  
Documentation – training manuals, case studies  
Identification and use of available resource personnel  
Political sensitisation

### **(3) Surveillance**

#### Strengths

Staff available to be trained and for training  
Farmer Field Schools

#### Weaknesses

Lack of national specialists  
Lack of surveys  
Lack of resources

#### Opportunities

Specialists available on sub-regional basis  
Official recognition of plant protection services will lead to budget provision

#### Threats

Missed opportunities  
Lack of political will means official recognition not granted for plant protection services at national level

#### Recommendations

This commission recognises that pest surveillance is a foundation for effective PRA, and recommends the following:

The formation of official national surveillance teams.

That African countries should recognise the availability, and make use of, expertise within the continent.

Recognition and encouragement Farmer Field Schools as contributors to surveillance activities

Encouragement of communication/routine exchange of information between colleagues in different countries

### **(4) Pest Distribution - Database**

#### Weaknesses

Lack of national pest lists

#### Strengths

Benchmark of IAPSC A1/A2 lists  
CABI, EPPO data bases, etc.

#### Opportunities

Need for manuals for PRA  
Capacity building  
African information retrieval system

## Threats

Errors in records

## Recommendations

This commission recognises the importance of reliable national data on pest occurrence and distribution in countries and urges the NPPOs to work towards the acquisition of these data in collaboration with IAPSC.

Identification and validation available sources of information

Use of available local expertise in identification

## **(5) Reporting System**

### Weakness

No global reporting system

### Recommendation

This commission recognises that the lack of pest information is a severe hindrance to fulfilling national phytosanitary obligations and therefore recommends that IAPSC must obtain funds and resources for information acquisition, management and dissemination, including a web site

Member countries must make pest information available to FAO, trading partners and IAPSC

IAPSC should collect and process national information on pest distribution and occurrence and make this information available for the benefit of member countries and trading partners

## **Additional recommendation:**

All working documents for discussion/revision/adoption for all General Assemblies of the IAPSC should be made available to members, in the appropriate languages, at least 30 working days before the meeting. At the very least, all documents must be made available to all delegates and observers at the venue of the Assembly on registration for the meeting.

## Annexe (3c) : Groupe « Communication & Gestion de l'Information »

Avant de traiter le thème de la "Gestion de l'information", le président de la commission propose de faire au préalable le diagnostic des problèmes de communications entre le CPI et les services de protection des végétaux des états membres.

### **Etat de la situation**

#### Rubrique communication

Le secrétariat scientifique fait remarquer que la communication entre les services nationaux de protection des végétaux et le CPI est difficile. Souvent, le CPI ne reçoit pas de retour des courriers adressés aux Etats membres. Les exemples les plus récents illustrent cette situation, à savoir :

- les invitations à cette A. G. ont été relancé une ou deux fois pour certains pays sans réactions ;
- un questionnaire a été distribué pour évaluer le système de communication entre le CPI et les Etats membres : jusqu'à ce jour, des réponses parviennent timidement au CPI, malgré l'ampliation à plusieurs destinataires dans chaque Etat.

Après ce constat, certaines causes de cette situation ont été avancées :

- la personnalisation de l'adressage qui conduit parfois au non traitement du courrier si le destinataire n'occupe plus ces fonctions initiales ;
- les difficultés de fonctionnement de certains services de protection des végétaux.
- L'absence de point focal du CPI dans certains pays, etc.

#### Rubrique gestion de l'information

*Au niveau du CPI :*

- une amélioration de la publication du Bulletin d'informations phytosanitaires avec l'aide du projet HAPPA a été constatée. Ce projet est en train de renforcer le CPI (achat de matériel informatique, établissement du réseau interne d'informatique, connexion à Internet, etc.).
- par-contre, la partie OUA n'a pas encore recruté un informaticien comme convenu pour l'exploitation de cet équipement et la maintenance du réseau interne informatique ni remplacé le documentaliste parti en retraite.
- de plus, le budget du CPI pour la gestion de l'information est insuffisant au regard de sa mission.

*Au niveau sous-régional :*

Il est rappelé l'existence d'initiatives nationales et/ou sous-régionales (CILSS, ISYSPHYT,...).

### **Enjeux & Opportunités**

Il est rappelé qu'un des objectifs prioritaires du CPI est la gestion de l'information.

La commission a discuté de l'approche que devrait adopter le secrétariat scientifique pour traiter ce thème :

- quelles informations ? Pour qui ? Par qui doit-elle être produites ? Comment doit-elle circuler ?

Le principe de l'intérêt de la mise en place d'un système d'informations au niveau du secrétariat sous la forme d'un projet spécifique est débattu.

Ce système d'informations permettra de faciliter la circulation des informations entre le secrétariat et les états membres. Cela implique que, de leurs côtés, les états membres disposent des moyens adéquats (équipement, ressources humaines).

Ce système d'information établira des liens avec les initiatives déjà existantes.

## **Recommandations**

Pour aider le CPI à remplir un des ses mandats prioritaires, à savoir la gestion de l'information entre les pays membres, la commission recommande :

- au secrétariat scientifique du CPI de concevoir un projet spécifique qui aura pour objet la création et le lancement d'un site web ainsi que la formation des personnels permanents chargés du fonctionnement du futur site. Pour la mise en place de ce projet, il aura à rechercher les financements et les partenaires.
- au secrétariat scientifique du CPI de faire l'état des lieux de la gestion des informations au niveau national et sous-régional. Les informations ainsi collectées devront être publiées dans son bulletin (version papier et électronique). Il devra également établir des liens entre son futur site web et les sites nationaux et sous-régionaux.
- aux promoteurs des initiatives sous-régionales et/ou nationales (CILSS ISYSPHYT, etc.) de mentionner sur l'en-tête de leurs documents (papier ou site web) leur partenariat avec le CPI.
- aux Etats membres de doter leurs services de protection des végétaux des moyens de connections électroniques en vue de participer au système d'informations phytosanitaires du CPI. La coopération bilatérale ou multilatérale pourrait être sollicitée par les Etats sur la base des initiatives actuelles. A terme, l'ensemble constituera un réseau professionnel spécialisé durable.
- aux Etats membres de renforcer leurs services de Protection des Végétaux et de les équiper, en tant que point focal CPI, avec un minimum de moyens (financiers, humains et matériels) afin qu'ils soient plus opérationnels.
- aux services de PV des pays membres, de participer à la publication du Bulletin d'Informations Phytosanitaires en envoyant les informations de leurs pays à la rédaction de ce périodique.
- au Secrétariat Général de l'OUA de recruter un informaticien et de pourvoir au poste du Documentaliste resté vacant pour renforcer la gestion de l'information.

Après ces recommandations spécifiques sur la « Gestion de l'Information », la commission a formulé une recommandation générale a été faite pour un meilleur rendement de l'Assemblée Générale.

Ainsi, la commission recommande :

- que la réunion commence par la constitution de groupes de travail sur les points importants et qui devront être soumis par la suite à la plénière ;
- qu'un plus grand nombre de scientifiques soit impliqué dans l'Assemblée Générale.

## Annexe 4 : Motions de remerciements

### **Motion de remerciements au Gouvernement de la République de Cote d'Ivoire**

Les délégués des pays membres ayant pris part à la réunion du Comité Exécutif et de la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain remercient, au nom de leurs gouvernements respectifs, son Excellence Monsieur **Laurent GBAGBO**, Président de la République de Cote d'Ivoire et son Excellence Monsieur **AFFI N'GUESSAN Pascal**, Premier Ministre et Chef du Gouvernement pour l'intérêt particulier qu'ils ont accordé à la tenue de cette 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale.

Nos remerciements vont également à tous les membres de l'équipe gouvernementale et plus particulièrement au Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales, Monsieur le Professeur **Sébastien DANO DJEDJE**, Président de ladite Assemblée, pour l'importance accordée à l'élaboration d'une Stratégie Commune Africaine de la Protection des Végétaux en Afrique.

Les délégués tiennent à féliciter Monsieur le Directeur Général des Productions et toute son équipe qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer le plein succès de cette Assemblée.

Fait à Yamoussoukro le 19 Avril 2002

#### **Les participants**

### **Motion de remerciements au Secrétaire Général de l'OUA**

Nous, délégués des Etats Membres de l'OUA, participants à la 20<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI/OUA) à Yamoussoukro du 15 au 20 Avril 2002, adressons toute notre gratitude au Secrétaire Général de l'OUA son Excellence Monsieur **Essy Amara** pour son appui constant dans l'organisation de nos assises.

Fait à Yamoussoukro le 19 Avril 2002

#### **Les participants**

## Annexe 5 : Rapport du Secrétaire scientifique CPI-OUA /CE

AVRIL 2002

CPI-Y(2002)01

Le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'OUA est honoré d'accueillir les membres du Comité Exécutif à l'occasion de la 20<sup>ème</sup> Assemblée Générale de notre institution dont les travaux débiteront cet après-midi.

Au nom de son Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'OUA, je vous remercie pour votre disponibilité. Je saisis l'occasion pour remercier sincèrement le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire qui a bien voulu honorer les Etats Membres de l'OUA en abritant ce Comité avec toutes les implications matérielles et financières de cet engagement ainsi que notre partenaire : la GTZ qui, depuis quelques années contribue au renforcement des capacités de travail du CPI.

Le programme de travail du présent Comité comporte trois points :

- Etat de la mise en œuvre des recommandations du Comité Exécutif de BAFOUSSAM (Cameroun), tenu en Avril 2000.
- Examen du mandat du Conseil Phytosanitaire Interafricain
- Divers.

### **SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITE EXECUTIF DE BAFOUSSAM (CAMEROUN, 2000)**

#### **Sur le CPI/OUA**

Le Comité Exécutif avait réitéré la recommandation portant sur le renforcement des capacités du Secrétariat Scientifique du CPI/OUA incluant notamment :

- La renégociation de son mandat pour l'adapter à la réalité de la globalisation
- Le renforcement des ressources matérielles, financières et humaines,
- L'exploitation de relais dans les diverses sous-régions pour la collecte de l'information phytosanitaire, la constitution d'une banque de données et diffusion de ces informations.
- Une proposition de termes de référence du mandat du CPI a été formulée par un groupe d'Experts Phytosanitaires réuni à ENTEBBE ( Ouganda), en vue de son examen et discussion par le présent Comité, afin de le soumettre éventuellement à l'Assemblée Générale et au Conseil des Ministres de l'OUA.
- Les ressources matérielles, financières et humaines ont été, en partie, renforcées pour ce qui concerne l'équipement informatique tandis que les capacités financières et la disponibilité des ressources humaines méritent encore d'être améliorées, notamment dans le cadre de la nouvelle OUA.
- Les relations de travail du CPI avec les Organisations sous-régionales sont devenues plus évidentes mais le système de communication avec ces structures devra être plus performant.

#### **Sur les infrastructures**

Le renforcement des infrastructures existantes avait été recommandé afin de mener au niveau sous-régional des analyses de qualité et des résidus de pesticides. Deux études comparatives de faisabilité ont été menées par la GTZ et des Experts français en collaboration avec le CPI et le Gouvernement de la République du Cameroun pour la création en Afrique Centrale d'un laboratoire d'analyse des facteurs de qualité des produits agricoles en relation avec l'utilisation des pesticides. Les résultats définitifs de ces études devraient être communiqués aux Etats - membres au courant de cette année.

### **Sur la biotechnologie.**

La recherche des voies et moyens pour une maîtrise de la biotechnologie afin de l'intégrer dans une stratégie de protection des végétaux dans la région avait été recommandée.

La stratégie de protection des végétaux sera discutée au cours de l'Assemblée Générale sur la base du document élaboré par le CPI en collaboration avec la GTZ et certains Experts phytosanitaires.

### **Sur le CARFOP.**

Le Comité Exécutif avait recommandé que l'OUA puisse aider le CARFOP à redynamiser sa coopération avec les Etats - membres et les autres partenaires en vue de l'accomplissement de son mandat

Le CARFOP a été invité à certaines réunions au cours desquelles, le responsable de ce centre aurait l'opportunité de présenter l'intérêt pour les Etats - membres de soutenir ce centre.

### **Sur L'importance des Services Nationaux de Protection des Végétaux**

Le CPI et les délégués des Etats - membres devaient intensifier la sensibilisation des Gouvernements sur l'importance de la protection des végétaux et leurs obligations financières vis-à-vis du CPI/OUA.

Une lettre circulaire a été adressée dans ce sens aux Ministres de l'Agriculture des Etats - membres et des échanges de vue directs ont été organisés avec les hauts Responsables lors des visites du secrétaire scientifique ou de ses collaborateurs dans certains pays.

Il semble cependant que les exigences de restructuration imposées par la Banque Mondiale dans quelques Etats - membres explique la dilution des activités des Services Nationaux de protection des végétaux dans les grandes directions des Ministères concernés comme l'Agriculture.

### **CONCLUSIONS.**

L'analyse des problèmes présentés dans notre rapport permet d'interpeller une fois de plus le Comité Exécutif sur trois points principaux déjà évoqués en 2000 lors des Assises du même Comité à BAFOUSSAM (Cameroun) à savoir :

#### **Pertinence d'un programme phytosanitaire africain**

En effet, les attentes des Etats - membres à travers leurs services nationaux de protection des végétaux et Institutions de Recherche sont diverses et justifiées. Il s'agit globalement des demandes relatives : i) à la formation ; ii) à la quarantaine ; iii) à l'harmonisation de la législation phytosanitaire ; iv) à l'homologation des pesticides ; v) à la conservation post - récolte ; vi) à l'information et à la vulgarisation des techniques de lutte phytosanitaire...

#### **Contraintes financières.**

Le budget régulier de l'OUA qui aide à la réalisation des programmes du Conseil Phytosanitaire Interafricain s'avère insuffisant car les Etats - membres, principaux contributeurs, sont pour la plupart confrontés à plusieurs difficultés au niveau national. Cependant, un effort justifié pourrait être attendu des Etats car l'enjeu en vaut le prix à cause des nouvelles exigences internationales de qualité dans le commerce international et pour la lutte contre la famine dans les pays africains.

On peut souligner à l'occasion l'appui de la GTZ à travers le Projet HAPPA qui cependant ne peut pas répondre à toutes les attentes multiples des Etats - membres.

**Faiblesse des Ressources Humaines.**

Elle est la conséquence négative des contraintes financières évoquées précédemment.

C'est sur ces trois axes de réflexion que le Secrétariat Scientifique du CPI souhaiterait inviter le Comité Exécutif à élaborer les recommandations en direction de l'Assemblée Générale du CPI, du Secrétariat Général de l'OUA et des Partenaires Potentiels.

## Annexe 6 : Rapport du Secrétaire Scientifique du CPI-OUA/AG

### INTRODUCTION

Monsieur Le Président,  
Monsieur le Vice-Président,  
Honorables Délégués et Invités,  
Mesdames, Messieurs,

Les participants à la 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale tenue à BAFOUSSAM ( Cameroun), avaient recommandé au Conseil Phytosanitaire Africain de maintenir le rythme institutionnel de réunir tous les deux ans son Assemblée Générale.

Nous essayons d'appliquer autant que faire se peut cette recommandation qui implique que les fonds nécessaires soient disponibles et que les Etats membres de cette grande réunion puissent se sentir pleinement concernés comme c'est le cas aujourd'hui à YAMOOUSSOUKRO

Après la 19<sup>ème</sup> Assemblée générale comme vous le savez, les Chefs d'Etat africains ont signé l'Acte Constitutif de la création de la prochaine Union Africaine. Une approche de restructuration a été engagée. C'est ainsi que la situation administrative du Conseil Phytosanitaire se présente comme suit :

### SITUATION ADMINISTRATIVE DU CPI

La situation du personnel du CPI a connu une diminution d'environ 60% des effectifs suite aux départs volontaires proposés au personnel de l'OUA en général. Cela témoigne d'une préoccupation sérieuse dans la perspective d'un renforcement adéquat des capacités du CPI.

Les ressources humaines, notamment les cadres scientifiques sont encore en nombre très insuffisant ( Deux )

Le poste du chargé de Malherbologie n'a jamais été pourvu. Concernant les postes administratifs, certains ont été gelés : Secrétaire Scientifique Adjoint, chargé des ravageurs et Pesticides, Traducteur Arabe, Secrétaire Arabe. La section de documentation et de l'Information a été réévaluée en terme de missions fondamentales vis-à-vis des Etats membres mais n'est pas encore pourvu de titulaire après le départ à la retraite du fonctionnaire en charge.

### SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA 19<sup>ème</sup> AG (Bafoussam, 2000)

Les recommandations de la 19<sup>ème</sup> Assemblée prenaient en compte neuf grands domaines :

1. La quarantaine, la législation, la convention phytosanitaire et le respect des conventions internationales.
2. L'Harmonisation des Homologations des Pesticides et le Contrôle phytosanitaire
3. La formation, l'information. et communication.
4. Le renforcement des structures nationales et sous-régionales.
5. La révision du mandat du CPI afin de répondre aux défis de la mondialisation.
6. L'exploitation des autres regroupements sous-régionaux en vue de la collecte et de la dissémination de l'information phytosanitaire.
7. Le développement et le renforcement de la capacité d'utilisation, de la biotechnologie dans la protection des végétaux.
8. La poursuite de l'appui aux pays membres en vue de la sensibilisation des responsables sur les problèmes phytosanitaires et leurs obligations financières envers le CPI/OUA.

9. L'amélioration de l'Assemblée Générale dans le but de garantir l'efficacité et un rendement maximal.

### **Quarantaine végétale & Législation**

- L'harmonisation des réglementations phytosanitaires dans les pays de l'Afrique australe a concerné l'essentiel des activités de recherche et de formation au cours de l'exercice. Un guide interafricain en deux volumes sur la quarantaine et la législation phytosanitaire a été élaboré. Le volume 1 présente le guide de la législation phytosanitaire, les risques élevés dans les listes A1 et moins élevé dans A2 de la Région d'Afrique. Le volume 2 contient les risques élevés des ravageurs dans la liste A1, la réglementation phytosanitaire et les conditions pour l'importation des plantes et produits de plantes dans la Région d'Afrique.
- L'élaboration ou la mise à jour des textes juridiques ont été réalisées dans certains Etats – membres notamment en Afrique australe. Par ailleurs, le Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce ( OMC ) a mis à la disposition du bureau plusieurs documents relatifs à l'accord phytosanitaire et sanitaire ( SPS ) en vue d'une meilleure vulgarisation auprès des opérateurs agricoles d'Afrique.

### **Harmonisation des homologations des pesticides et le Contrôle phytosanitaire**

Des contacts ont été pris par le CPI avec les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale où ont été constatés des lacunes importantes dans ce domaine. Ainsi, en collaboration avec les Etats-membres concernés : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, Guinée Equatoriale et Tchad. Une réunion des Experts a été organisée du 19 au 20 Mars 2002 à YAOUNDE ( Cameroun ) pour conseiller les Ministres de l'Agriculture dans la mise en place d'une structure sous-régionale d'homologation des pesticides. Le Comité Sahélien des Pesticides du CILSS a été associé à cette réflexion. Un comité de suivi mis en place devra rendre compte aux Etats-membres dans les trois prochains mois.

### **Formation, l'information & Communication.**

Des séminaires de formation ont été organisés à l'intention du personnel des Services Nationaux de Protection des Végétaux :

- **Séminaire de formation au Contrôle Phytosanitaire à l'Importation et à l'Exportation LOME ( Togo ) Janvier 2001** : Les techniciens de la protection des végétaux ont participé activement à ce séminaire entièrement financé par l'OUA. Une autre Session a été sollicitée par les Etats –membres pour la période 2002-2004.
- **Atelier sur l'harmonisation des Actes de Quarantaine végétale pour l'Afrique Australe, Pretoria (Afrique du Sud) Mars 2001** : Les pays de l'Afrique Australe ont marqué l'intérêt d'harmoniser leur quarantaine végétale pour une meilleure protection phytosanitaire non limitative des échanges entre Pays. Le Conseil Phytosanitaire Interafricain a mis à la disposition des participants des éléments scientifiques et d'analyses pour répondre à cette attente. Cette approche sera renouvelée dans d'autres sous-régions d'Afrique pour aboutir à une harmonisation globale des principes.
- **Formation des cadres supérieurs (Projet CARFOP)** : Elle est assurée par le Projet du Centre de Recherche et de Formation Phytosanitaire CARFOP) à DSCHANG ( Cameroun ). Le Rapport de mise en œuvre des activités y relatives est adressée par le Directeur du Projet au Secrétariat Général de l'OUA ; Cependant, il y a lieu de signaler que le recrutement des Etudiants a

été gelé depuis plusieurs années en attendant les décisions appropriées des Instances concernées devant décider de l'avenir de ce centre dans le cadre de la restructuration générale de l'OUA.

- **Le Centre de Documentation et d'Information** a été réorganisé ainsi que la parution des publications du CPI améliorée mais nécessite encore un financement d'appoint. Le site Internet est en voie d'installation.

### **Renforcement des structures nationales & sous-régionales**

La mise en œuvre de cette recommandation a démarré avec :

- **Le Séminaire de Planification du Projet Harmonisation des Politiques Phytosanitaires Africaines ( HAPPA ), YAOUNDE ( Cameroun ) Mai 2001** : Ce Projet conjoint OUA/GTZ couvre tous les pays africains et contribue au renforcement des capacités du CPI. Le Séminaire organisé à YAOUNDE ( Cameroun ) a réunit les Directeurs Nationaux des services de protection des végétaux et a permis de planifier les activités pour la période 2001 – 2004 notamment :

- Le Projet de révision du mandat du CPI afin de répondre aux défis de la mondialisation
- L'exploitation des autres regroupements sous-régionaux en vue de la collecte et la dissémination de l'information phytosanitaire.
- Le développement et le renforcement de la capacité d'utilisation de la biotechnologie dans la protection des végétaux.
- La poursuite de l'appui aux pays-membres en vue de la sensibilisation des responsables sur les problèmes phytosanitaire et leurs obligations financières envers le CPI/OUA

### **PROGRAMMES PRIORITAIRES APPROUVES PAR L'OUA POUR LA PERIODE 2001/2002**

**Programme 1** : Liste des nuisibles de quarantaine végétale et analyse des risques de ravageurs

**Programme 2** : Législation phytosanitaire.

**Programme 3** : Révision de la convention phytosanitaire interafricaine de l'OUA

**Programme 4** : Harmonisation des homologations des pesticides et bio pesticides

**Programme 5** : Recherches sur les plantes à effets pesticides en Afrique

**Programme 6** : Formation phytosanitaire en milieu paysan

**Programme 7** : Publications/Communication, Banque de données sur les maladies, ravageurs et adventices des plantes en Afrique.

**Programme 8** : Réunions statutaires du CPI

### **Participation du CPI aux réunions scientifiques et techniques.**

**1) Colloque Afrique Caraïbes -Pacifique- Développement , Montpellier (France), juilletn2000** :

Ce colloque a permis au conseil phytosanitaire Interafricain de présenter et intéresser certains partenaires: CIRAD , FAO au projet de création d'un Laboratoire Sous-Régional d'Analyses des pesticides en Afrique Centrale. C'est une Recommandation de la 19<sup>ème</sup> Assemblée Générale du CPI

L'étude de mise en œuvre de ce Laboratoire est en cours et le financement y relatif est à rechercher auprès des divers partenaires.

**2)Mission des Partenaires pour le projet de création du Laboratoire Sous-Régional d' Analyse des Pesticides (Yaoundé, Octobre 2000)** : La mission était composée de deux Experts: Professeur COOPER, Faculté de Pharmacie de Montpellier et Dr. P .NGOUNIFIO, consultant indépendant, Montpellier.

Des visites de sites et des réunions d'évaluation de la pertinence du projet ont été organisées avec les responsables des différents départements concernés de la sous région Afrique Centrale. Il a été proposé que le Laboratoire soit installé à DOUALA ( Cameroun ) pour rentabiliser les échanges de produits agricoles passant par le port et aéroport de cette ville à vocation très économique en particulier pour les pays de la Sous-région. Une étude de faisabilité financée par la GTZ a conduit à d'autres propositions réalistes qui seront présentées au cours de nos travaux.

### **3) Séminaire sur la valorisation du Safoutier (*Pachylobus edulis*)/Yaoundé-Septembre,2000 :**

Cette plante dont la pulpe est très appréciée en Afrique Centrale retient l'attention des Arboriculteurs et des chercheurs. La valeur nutritive de son fruit et son intérêt économique ont justifié ce séminaire qui s'est renforcé en réseau

### **4) Seizième Session du Codex Alimentarius /Comité sur les principes généraux , PARIS (France ) Avril 2001.**

Le CPI a participé pour la première fois à ce comité qui oriente la politique générale sur les normes alimentaires dont la composante phytosanitaire devient de plus en plus importantes en référence aux directives sanitaires et phytosanitaires (S.P.S) de l'Organisation Mondiale du commerce (O.M.C). On peut regretter que la participation des pays Africains à ce Comité du Codex soit encore trop faible.

Plusieurs autres réunions ont été financées par les partenaires du CPI pour les participations des Scientifiques du bureau ou de leurs collaborateurs à savoir:

**5) Réunion sur la Pomme de Terre, KAMPALA (Ouganda), juin 2000 :** Le Secrétaire Scientifique Adjoint y a participé pour présenter les activités de quarantaine et identifier les centres d'intérêts pour les contacts scientifiques avec le CPI.

**6) Comité Technique d'Evaluation du projet sur la Mouche Africaine des fruits (AFFI),Nairobi(Kenya)Décembre 2000 (Financement : FIDA) :**

Le Secrétaire Scientifique du CPI est Président du Comité Technique International de ce projet qui regroupe en particulier les pays de l'Afrique Orientale et Centrale et très peu de l'Afrique de l'Ouest. La mangue en particulier est très dépréciée suite aux attaques des mouches parasites et les conséquences sont graves chez les planteurs. Ce projet financé par l'**USAID, le FIDA va s'étendre** aux pays de l'Afrique du Nord, du centre et de l'Ouest. Les partenaires du Projet sont: l'ICRPE, les Centres de Recherches d'Hawaï, les Centres de Recherche du Mexique et le CPI ( Yaoundé ).

**7) Mission pour identification des Projets Conjointes IITA/CPI – IBADAN, Janvier 2001 :**  
(Financement IITA/Bénin)

Les domaines suivants d'intérêt commun ont été identifiés par le Secrétaire Scientifique du CPI et les chercheurs de l'IITA/Ibadan : i) Gestion de la Santé des Plantes ; ii) Virologie ; iii) Gestion des Ressources Génétiques Végétales ; iv) Sélection des Plantes ; v) Biotechnologie ; vi) Germoplasmes

**8) Mission de Vulgarisation du Projet Mouche des Fruits en Afrique Centrale- Mars 2001**

(Financement FIDA) : Il s'agissait de présenter les objectifs du projet aux Ministres de l'Agriculture et Directeurs Agricoles des pays suivants : République Centrafricaine, Congo-Brazzaville.

D'autres contacts sont prévus les mois à venir dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord.

**9) Comité Intérimaire de la F.A.O. sur les standards, ROME ( Italie )- Mai 2001 :** Les travaux de ce Comité ont lieu chaque année au siège de la FAO. Le CPI est membre titulaire du Comité et y participe pour les domaines phytosanitaires

### **Situation de la coopération avec les partenaires**

**Coopération GTZ/CPI :** Elle est effective depuis mars 2001 avec la mise à disposition au Bureau de Yaoundé d'un coordonnateur GTZ : Le Dr. Matthias ZWEIGERT affecté sur fonds gérés par la GTZ pour le **Projet conjoint OUA/GTZ sur l'harmonisation des Politiques Phytosanitaires en Afrique ( HAPPA )**

**Coopération FAO/CPI :** Le TCP est en exécution et financé par la FAO pour la normalisation des appareils de traitement phytosanitaire. Ce projet qui a une dimension formation des praticiens a une durée d'un an renouvelable après évaluation des résultats et intéresse plusieurs pays Africains.

**Coopération NRI/CPI :** Il est en cours d'exécution et permet au CPI d'améliorer la mise à jour des informations sur les nuisibles des plantes et sur la quarantaine végétale.

**Coopération IITA/CPI :** En vue de renforcer la mise en œuvre des activités phytosanitaires dans les Etats – membres, l'IITA a mis gracieusement à la disposition du CPI dans sa Station de recherche de COTONOU ( Bénin ) un Bureau de liaison équipé ainsi qu'un véhicule pour les besoins de service du personnel CPI pendant leur séjour à la Station. L'OUA complètera ce bureau par la mise à disposition d'un ordinateur.

**Coopération CPI/ICIPE :** Gestion conjointe du Projet Mouche Africaine des Fruits. Le Secrétaire Scientifique du CPI en assure la Présidence du Comité technique Consultatif.

**Coopération CPI/PAYS-BAS :** A l'état d'initiation.

### **Activités non réalisées a cause des contraintes diverses**

**Contraintes administratives :** Les ressources humaines notamment les cadres scientifiques sont encore en nombre très insuffisant, actuellement au nombre de deux seulement sur un effectif actuel de 7 fonctionnaires dont dispose le Bureau après les départs volontaires de 9 fonctionnaires. Le poste du Chargé de Malherbologie n'a jamais été pourvu. Certains postes ont été gelés : Secrétaire Scientifique Adjoint, Chargé des Ravageurs et pesticides, Traducteur Anglais/Français, Secrétaire Arabe. La Section Documentation mérite d'être renforcée. Cependant des solutions seront certainement proposées dans le cadre de la mise en place des nouvelles structures de l'Union Africaine.

**Contraintes financières :** Les activités suivantes n'ont pas été réalisées à cause de ces contraintes :

- Renforcement de la Station de Quarantaine Végétale de Maputo/Mozambique :  
Besoins financiers : **20.000,00 US \$**
- Cours sur la Quarantaine Végétale, IBADAN ( Nigeria) : Besoins financiers : **30.000,00 US**
- Appui aux recherches sur le Jacinthe d'eau en Afrique : Besoins financiers : **25.000,00 US \$**

- Appui aux recherches du Réseau sur la maladie de l'antracnose des baies de caféier en Afrique de l'Est et Centrale : Besoins financiers : **20.000,00 US \$**
- Consultations scientifiques sur les Rongeurs des cultures vivrières et les plantes à effets pesticides dans les pays de l'Afrique Centrale : Besoins financiers : **8.000,00 US \$.**

### **Conclusions.**

La réalisation des activités pour la période concernée ( 2000-20002 ) a été en rapport avec **le budget drastique mis à la disposition du Bureau** et différent de nos prévisions. Ainsi les contraintes financières ne permettent pas d'associer le maximum souhaité des pays-membres aux réunions programmées car les coûts de transport ont significativement augmenté. **La demande en matière de formation** est persistante dans les Etats-membres. Nous saisissons de nouveau l'occasion pour rappeler les trois contraintes majeures en vue du fonctionnement optimal du CPI : **manque de ressources humaines, faiblesse de financement des programmes scientifiques et besoin de perfectionnement du personnel dans les Etats – membres.**

La nécessité d'engager l'Organisation de l'Unité Africaine sur un **grand projet phytosanitaire fédérateur** constitue une urgence pour les populations au cours de ce millénaire afin que la plupart des pays ne soient pas totalement disqualifiées dans le cadre des nouvelles dispositions rigoureuses de l'Accord Phytosanitaire et Sanitaire (SPS ).

## Annexe 7 : Programme de Travail 20<sup>ième</sup> AG du CPI-OUA

20TH GENERAL ASSEMBLY OF THE IAPSC-OAU/YAMOOUSSOUKRO, COTE D'IVOIRE  
APRIL 2002

---

Saturday, 13.04		Arrival of participants in Abidjan, gathering at Hotel IBIS plateau	
Sunday, 14.04	Afternoon	Transfer to Hotel President in Yamoussoukro	
Monday, 15.04	09:00 - 13:00	Meeting of the Executive Committee of IAPSC	
	14:00 - 15:00	Opening of the General Assembly by the Minister of Agriculture and Animal Resources	
	15:00 - 15:30	Coffee break	
	15:30 - 16:00	Report by the Executive Committee and discussion	
	16:00 - 17:30	Report by the Scientific Secretary of IAPSC and discussion	
	19:00 - 20:30	Opening cocktail (IAPSC)	
Tuesday, 16.04	09:00 - 10:30	Regional reports by COMESA, SADC and UMA	
	10:30 - 11:00	Coffee break	
	11:00 - 12:30	Regional reports by CILSS, ECOWAS and CEMAC	
	12:30 - 14:00	Lunch break	
	14:00 - 15:30	Introduction and discussion of the African Strategy for Plant Protection (IAPSC)	
	15:30 - 16:00	Coffee break	
Wednesday, 17.04	16:00 - 17:30	Discussion and Adoption of the Strategy	
	09:00 - 10:30	Presentation of results of the project for Harmonization of African Phytosanitary Legislation - HAPL (NRI)	
		Presentation of the revised African Plant Protection Convention and discussion (IAPSC)	
	10:30 - 11:00	Coffee break	
	11:00 - 12:30	Presentation of the International Plant Protection Convention (FAO)	
	12:30 - 14:00	Lunch break	
	14:00 - 15:30	Presentations by several observers	
	15:30 - 16:00	Coffee break	
Thursday, 18.04	16:00 - 17:30	Presentations by several observers	
	Whole day	Working groups on: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pest Risk Analysis</li> <li>2. PIP (?)</li> <li>3. Information management</li> <li>4. WTO/SPS and IPPC</li> </ol>	
	Friday, 19.04	Morning	Report writing and excursion to the surroundings of Yamoussoukro
		16:00 - 17:30	Presentation and adoption of reports
18:00 - 18:30		Closing ceremony	
19:00 - 21:00		Closing cocktail (MINAGRI)	
Saturday, 20.04	Noon	Transfer to IBIS Abidjan	
Sunday, 21.04		Departure of participants	

---

## Annexe 8 : Liste Officielle des Pays Membres Participants

No.	PAYS	NOMS ET PRENOMS	ADRESSE COMPLETE
1	AFRIQUE DU SUD	Dr. Mike HOLTZHAUSEN Deputy Director Ms Pumeza SKEPE Plant health officer	Directorate of Plant and Health Quality P/Bag X258 PRETORIA 0001 Fax : 27 12 319601 Tel. : 27 12 3196100 Email : <a href="mailto:mikeh@enda.agric.za">mikeh@enda.agric.za</a> Email : <a href="mailto:Pearls@nda.agric.za">Pearls@nda.agric.za</a> Tèl : 27.12.319.6115 Fax : 27.12.319 6101
2	BENIN	Mr. Maurice Mathieu ABOE	Service Protection des Végétaux et Contrôle Phytoprotecteur 01 BP 58 Porto-Novo – Bénin Tél : (229) 214413/213290/93 Fax : (229) 21 44 13 Email : <a href="mailto:spvbenin@intnet.by">spvbenin@intnet.by</a>
3	BOTSWANA	Mr. MOLATHEGI MODISE	Chief Plant Protection Officer Tel : 267328745/6 Fax: 267328768 Email : <a href="mailto:MolModise@gov.bw">MolModise@gov.bw</a> Telegrams : DOAGRIC Private Bag 0091 Gaborone Email : <a href="mailto:Kpilara@gov.bw">Kpilara@gov.bw</a>
4.	BURKINA FASO	Mr. COULIBALY Mamadou	Chef de Service de la Protection des Végétaux et du Contrôle Phytoprotecteur 01 BP 1764 Ouagadougou Tél : 226 36 19 15 / 36 18 65 Fax : 226 33 65 08
5	BURUNDI	Mr. NTAHONDI Emile	MINAGRIE. Dept. de la Protection des Végétaux BP 114 GITEGA ou BP 1850 BUJUMBURA Tél : (257) 40 20 36 Fax (257) 40 21 04/22 28 73 Email : <a href="mailto:dpvbdi@cbinf.com">dpvbdi@cbinf.com</a> / <a href="mailto:entahondi@hotmail.com">entahondi@hotmail.com</a>
6	CAMEROUN	Mr. MPE Jean Michel	Sous Directeur de la Protection des Végétaux Ministère de l'Agriculture YAOUNDE – Cameroun Fax : 237-31 02 68
7	CENTRAFRIQUE.	Mr. GOTHARD BASSEBE Ernest	Chargé de Mission en Agriculture Fax : (236) 61 19 97 MPMR BP 1485 RCA BANGUI Tèl. 236 61.15.04 /01.27.75
8	CONGO/BRAZZA	Mr. Blaise GASSILA	Directeur de l'Agriculture Tèl. 242.62.3163 Fax : s/c FAO (242) 81 45 13 EMAIL : <a href="mailto:gassilablaise@yahoo.fr">gassilablaise@yahoo.fr</a>
9.	COTE D'IVOIRE	Dr. KOUAME K. Lucien	Sous-Directeur de la Protection des Végétaux BP V.87 ABIDJAN Tèl. 20.21. 07. 70 Fax : 20.21.25.18 Email : <a href="mailto:isysphyt@aviso.ci">isysphyt@aviso.ci</a> <a href="mailto:l.kouame@caramail.ci">l.kouame@caramail.ci</a>

10	DJIBOUTI	Mr. Rachid ELMI Hersi	Chef de la Section Protection Végétale Service de l'Agriculture et des Forêts BP 3466 Tel : 253 34 17 64 (Office) Tel : 253 34 19 49 (Home) Fax : 253 34 17 94 Email : <a href="mailto:empres@intnet.dj">empres@intnet.dj</a> or <a href="mailto:rachideh@yahoo.com">rachideh@yahoo.com</a>
11	EGYPTE	Mrs. Zekra MOHAMED OSMAN	Chef spécialiste plant quarantaine Ministry of agriculture Alex gate n°6 Customs Alex
12	GABON	Mme AWAKOSSA Suzanne	Ministère de l'Agriculture et de l'élevage BP 551 Libreville Fax :241 76 36 57
13	GAMBIA	EBRIMA A SECKA	Head Plant Protection Unit Department of State for Agriculture, The GAMBIA Tél : (220) 472758 Fax : (220) 49 73 53 Email : <a href="mailto:apmu@gamtel.gm">apmu@gamtel.gm</a> <a href="mailto:Agryhmet@gamtel.gm">Agryhmet@gamtel.gm</a>
14	GHANA	JACK-VESPER Suglo	PPRSD PO Box M37 POKOASE- ACCRA Email : <a href="mailto:icpacc@ghana.com">icpacc@ghana.com</a>
15	GUINEE EQUATORIALE	Mr. Agustin MANE- ELA	JEFE. Seccion de Proteccion Vegetal MALABO - Guinea Ecuatorial Fax : (240) 9. 2905/9.3464 Tél : ( 240) 9 2123/ 5-2601 Email : <a href="mailto:Minag@intnet.gq">Minag@intnet.gq</a>
16	GUINEE	Mr. Moriba PIVI	MAE/DNA/DPV Chef Division Protection des Végétaux BP 576 Tèl : (224) 41.19.10 Email : <a href="mailto:isys@biasy.net">isys@biasy.net</a>
17	KENYA	Dr. Wilson SONGA	Assistant Director Plant Protection Services Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS) P.O. Box 49592 NAIROBI - Kenya Tel: 254-2- 440087/441804/448663 Fax : 254-2-44 89 40 Email : <a href="mailto:kephis@nbnet.co.ke">kephis@nbnet.co.ke</a>
18.	MALI	Mr. LASSANA Sylvestre DIARRA	DNAMR Chef Protection Végétaux BPE 281 Tèl : 22.80.24 Email : <a href="mailto:dprpav@cefib.com">dprpav@cefib.com</a> Fax : 223 22 85 49 BAMAKO - Mali
19	MALAWI	Mr. Godfrey Paul CHING'OMA	Head Plant protection Research & Service Ministry of Agriculture & Irrigation P.O. Box 5748 LIMBE – Malawi Tel : 265 47 14 19 / 47.15.27 Fax : (265) 47.13.12 <a href="mailto:anderson.paliani@malawi.net">anderson.paliani@malawi.net</a>

20	MOZAMBIQUE	Mr. Jose VARIMELO	Ministry of Agriculture and Rural Development Head of Dept. of Plant Protection Department Tél : 2581460591/1460195 Fax : 258 14 60 195 Email : <a href="mailto:Sanidadevegetal@tropical.co.mz">Sanidadevegetal@tropical.co.mz</a> <a href="mailto:dcugala@zebra.uem.mz">dcugala@zebra.uem.mz</a>
21	NAMIBIA	Mr. Georges RHODES	Ministry of Agriculture, Water and Rural Development Private Bag 13184 Windhoek Rep. of Namibia Email : <a href="mailto:rhodesg@mawrd.gov.na">rhodesg@mawrd.gov.na</a>
22	NIGER	Mr. SANI MOUDY MAMANE	Directeur Adjoint de la Protection des Végétaux BP 323 Niamey Niger Tél : 227 742556 Fax.227 741983 Email : <a href="mailto:dpv@intnet.ne">dpv@intnet.ne</a>
23	NIGERIA		
24	RWANDA	Mr. Léon HAKIZAMUNGU	Chef de Division de la Protection des Végétaux B.P. 621 Tel : 250 517 843 Fax : 250 517 844 Email : <a href="mailto:lhakizamungu@yahoo.fr">lhakizamungu@yahoo.fr</a>
25	SAO TOME & PRINCIPE	- Mr. Vila Nova Alvaro COSTA	Chef de Service Protection des Végétaux MINAGRI Tél : (239) (12) 22.347/22.048 P.O Box 47/309 Email : <a href="mailto:dirflor@estome.net">dirflor@estome.net</a>
26	SENEGAL	Dr. ABDOULAYE NIASSY	Chef du Laboratoire d'Entomologie de la DPV Sénégal BP 20054 Thiaroye – Dakar Tél :221 834-32-12/834-03-97 Email : <a href="mailto:pdbas@sentoo.sn">pdbas@sentoo.sn</a>
27.	TANZANIE	Mr Geoffrey KIRINGA	Senior Plant Protection Officer P.O. Box 9192 – Dar es Salam Tel : 2862480/2802481 Email : <a href="mailto:gkirenga@kilimo.go.tz">gkirenga@kilimo.go.tz</a>
28	TCHAD	M'BAÏORBE NDOUBA Todjirom	Directeur Adjoint de la Division de la Protection des Végétaux BP 1551 N'DJAMENA – Tchad Tél. : (235) 52 86 92/52 45 09/52 51 19
29	TOGO	Dr. AGOUNKE Dovi	Chef Division Contrôle Phytosanitaire Direction de l'Agriculture BP 1263 LOME – Togo Tél : (228) 222 61 25/ 221 67 00 Portable : 910 50 18 Email : <a href="mailto:isys@tg.refer.org">isys@tg.refer.org</a>
30	UGANDA	Mr. OKAASAI S. Opolot	Head Phytosanitary and Inspection Service Email : <a href="mailto:maaif-uqis@infocom.co.ug">maaif-uqis@infocom.co.ug</a> PO Box 7065 Tél : 256 41 567 368/77 589 642 Fax : (256) 41 567 649
31	ZAMBIA	Arundel SAKALA	Senior Agricultural Research Officer Plant Quarantine & Phytosanitary Service (PQPS)- CHITANGA (zambia) Tel. 260 1 278130

## Annexe 9 : Liste des observateurs

NOMS	ADRESSES
1 Dr. PETRA SCHILL	GTZ Tel. (06196) 79 – 1414 Fax : (06196) 79 – 1414 E-mail : <a href="mailto:Petra.Schill@gtz.de">Petra.Schill@gtz.de</a>
2 Dr. ROBERT BLACK	Project Leader Harmonisation of African Phytosanitary Legislation University of Greenwich at Medwa 1 Chatham Maritime, Kent ME4 4TB, United kingdom Tel. : 44 1634 88 36 05 Fax : 44 1634 88 3378/9 E-mail : <a href="mailto:r.black@gre.ac.uk">r.black@gre.ac.uk</a>
3 Pr. BEKON KOUASSI	ESA/INP-HP
4. Pr. CASIMIR MAKAMBILA	Université Marien NGOUABI Faculté des Sciences Congo Tél : 242 51 12 43 Email : <a href="mailto:makambila_cas@yahoo.fr">makambila_cas@yahoo.fr</a>
5 Mme FLORENCE ILAMA KOMBILA	GABON Tèl : (241) 26 42 65 Fax :( 241) 76 05 50 Email : <a href="mailto:ma_flosy@yahoo.fr">ma_flosy@yahoo.fr</a>
6 PIERRE HILAIRE NGAMENI	CARFOP/Université DSCHANG-CAMEROUN BP 88 Dschang Tél/Fax : (237) 345 16 61 Email : <a href="mailto:ngamphi@yahoo.fr">ngamphi@yahoo.fr</a>
7 Dr. FRANCIS NWILENE	West Africa Rice Development Association Tél. : (225) 31.65.93.82 E-Mail : <a href="mailto:f.nwilene@org">f.nwilene@org</a>
8 Mr. PATRICE de VERNOU	Représentant du CIRAD COTE D'IVOIRE/01 BP 6483 Abidjan 01 Tèl : (225) 20.22.18.69/20.21.16.25 Fax : (225) 20.21.43.68 Email : <a href="mailto:ciradci@aviso.ci">ciradci@aviso.ci</a>
9 Dr. TRAORE ADAMA	MINAGRA/Inspecteur Général 20 BP 792 ABIDJAN 20 Tèl : (225) 20.21.35.24 Fax : (225) 20.21.31.53 Email : <a href="mailto:adama.traore@aviso.ci">adama.traore@aviso.ci</a>
10 Prof. ISABELLE ADOLÉ GLITHO	REARB BP 1515, LOME – Togo Tél : 228 25 50 94 Fax : 228 25 24 19/25 87 84 Email : <a href="mailto:iglitho@tg.refer.org">iglitho@tg.refer.org</a>
11 Dr. DOUMBIA MAMADOU	Université ABOBO-ADJAME ABIDJAN RCI
12. Mr. Will DOGLEY	C/o Dr. R. BLACK/Natural Resources Institute University of Greenwich Chatham Maritime KENT ME4 4TB – UK
13 Dr. KOUMBA- KOUMBA DANIEL	Institut de Recherche Technologique (IRT) BP 14070/LIBREVILLE – GABON Tél. : (241) 73 30 89/73 30 35 Fax : (241) 73 25 78

14 JEAN CLAUDE BETHUNE	CNEARC, BP 5098 34033 MONTPELIER CX 01 Tèl : 33 4 67 61 70 19 Fax : 33 4 67 41 02 32 Email : <a href="mailto:jc.bethune@wanadoo.fr">jc.bethune@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:Bethune@cnearc.fr">Bethune@cnearc.fr</a>
15. Mr. ROLAND LEVY	COLEACP Email : <a href="mailto:roland.levy@coleacp.org">roland.levy@coleacp.org</a>
16. Mme ANNE SAMA	IRAD EKONA PMB 25 BUEA CAMEROUN Tèl : (237) 997 74 67 Fax : (237) 332 24 91 E-mail : <a href="mailto:annsama@yahoo.com">annsama@yahoo.com</a>
17. Dr. BAMIDELE FAWOLE	TEEAL (WEST AFRICA) Department of Crop Protection & Environmental Biology University of IBADAN / NIGERIA Tel : Cel. (234) 80 232 56 354 Fax : (234)2 810 30 43 Email : <a href="mailto:bamfaw2001@yahoo.com">bamfaw2001@yahoo.com</a>
18. Mme AYODELE MARIA	IITA OYO ROAD IBADAN NIGERIA Tel : 234 2 241 26 26 Fax 234 2 241 22 21 Email : <a href="mailto:mayodele@cgiar.org">mayodele@cgiar.org</a>
19 Dr. JACKIE HUGHES	I.I.T.A. OYO ROAD, IBADAN NIGERIA Tèl (234) 2 241.26.26 Fax : (234) 2 241 22 21 Email : <a href="mailto:j.hughes-iita@cgiar.org">j.hughes-iita@cgiar.org</a>
20. AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION	
21. Dr. YAOVI NUTO	Faculté des Sciences UL B.P. 1515, LOME – Togo Fax : (228) 21 85 95 Tél. : (228) 904 09 29
22. Mr. JEFFREY JONES	Plant Quarantine Officer IPPC Secretariat FAO
23 Pr. JACOB FOKO	CARFOP BP 409 DSCHANG CAMEROUN Tèl /Fax :237 345 1975
24 Pr. MOHAMED ELWAKIL	Chairman of the Department of Plant Pathology Manssoura University El Manssoura EGYPT 35516 E-Mail: <a href="mailto:mawakil@mans.edu.eg">mawakil@mans.edu.eg</a> <a href="http://osp.mans.edu.eg/wakil">http://osp.mans.edu.eg/wakil</a> FAX : 050 222 16 88/224 52 68 e-Fax : (810) 958 28 82 / 222 16 88 Tel : (050)231 81 06 / 232 97 97
25 Pr. AGNES MWANG'OMBE	Department of Crop Protection University of NAIROBI P.O. BOX 30197 NAIROBI/ KENYA Email : <a href="mailto:mwangombe@kenyaweb.com">mwangombe@kenyaweb.com</a>
26 Mr. MANDESSI	GTZ YAOUNDE / CAMEROUN
27 Mr. JOOST GWINNER	GTZ YAOUNDE / CAMEROUN
28 KOUAKOU ERNEST	DVP 04 BP 1877 ABIDJAN 04 Tèl : 20.21.71.35

29 Dr. POHE JEAN	Directeur des Productions Végétales (DPV)/MINAGRA BP V 7 ABIDJAN . Fax : 225 20.21.25.18 ABIDJAN RCI
30 Dr. ABO SOH	Directeur Général des Productions (DGP) MINAGRA BP V 84 ABIDJAN Tèl : 20.21.94.62 RCI
31 KOUAKOU BAKAN	MINAGRA/DGDR RCI 21 BP 415 ABIDJAN 21
32 KOSSA RENE	MINAGRA/SDPI Sous Directeur des Productions Industrielles 23 BP 3061 ABIDJAN 23 Tel : 20 21 01 27 Fax : 225 20.21.25.18
33 KOUASSI N'GUESSAN	MINAGRA/ RCI BP V 82 ABIDJAN Tèl : 20.21.35.69 Email : knges@yahoo.fr
34 HALA N'KLO	CNRA BP 856 KORHOGO RCI Tèl : 225 36.86.09.71 Fax : 36.86.03.26 Email : <a href="mailto:kgo.cnra@aviso.cifnhala@yahoo.fr">kgo.cnra@aviso.cifnhala@yahoo.fr</a>
35 KONAN AHOUTOU	CNRA 01 BP 1740 ABIDJAN Tèl : 225 23.45.31.16 Fax : 225 23.45.33.05 Email : <a href="mailto:cnra@aviso.ci">cnra@aviso.ci</a> <a href="mailto:cnra@africaonline.co.ci">cnra@africaonline.co.ci</a> .
36 KOUASSI ALAIN YVES	Chambre Nationale d'Agriculture 01 BP 1291 ABIDJAN 01 Tèl : 20.33.30.00/20.32.92.13 Fax : 20.22.61.57 Email : <a href="mailto:chambagri@africaonline.co.ci">chambagri@africaonline.co.ci</a>
37 KOUAKOU YAO ANT.	COPHYTEX ABIDJAN RCI
38 MALIK AKOUA épouse DEZA	01 BP 2423 ABIDJAN 01 RCI
39 GNAME KANGA C.	MINAGRA/DAQ/ABIDJAN RCI Tèl : 20.21.94.50
40 GOLI ANKON	08 BP 320 ABIDJAN 08/RCI
41 GOUN DENIS	BP 59 GRABO RCI
42 LEONARDI FRANCOIS	MINAGRA/DGP/CI ABIDJAN RCI
43 KOUABLE BI BO	MINAGRA/DGP 16 BP 471 ABIDJAN 16 CEL. 05.05.92.78
44 IBRAHIMA K. DIALLO	OUA / CAD Tel : 251 1 51 77 00 Ext. 398 P.O.BOX 3243 ADDIS-ABEBA/ETHIOPIE
45 FODAY BOJANG	OUA/Tel : 251 1 51 77 00 PO.BOX 324 3 ADDIS-ABEBA/ETHIOPIE
46 FATIMA SY	ENDA SANTE / Plantes Medicinales Rue Félix Eboué BP 3370 DAKAR/SENEGAL Tèl : 221 822 96 95/Fax : 221 823 6617 Email : <a href="mailto:endaste@enda.sn">endaste@enda.sn</a> <a href="mailto:fatima@enda.sn">fatima@enda.sn</a>

47 THIEMELE DELESS E.F.	BP 1313 YAKRO RCI I.N.P (ESA) CEL. 05.69.83.69 Email : <a href="mailto:deless.thiemele@caramail.com">deless.thiemele@caramail.com</a>
48 KOUADIO KOUAKOU TH.	BP 1313 YAKRO RCI I.N.P (ESA) CEL. 07.79.14.18 Email : <a href="mailto:tkouadio@caramail.com">tkouadio@caramail.com</a>
49 NAOUNOU STEPHANE	BP 1313 YAKRO RCI ENSA
50 ZEI PAULINE	11 BP 663 ABIDJAN 11 CEL. 07.86.73.74 Email : <a href="mailto:z-pauline@yahoo.fr">z-pauline@yahoo.fr</a>
51 SORO KOUNDIELETIA	BP 1313 YAKRO RCI INP-HB (ESA) CEL. 07.50.87.82 Email : <a href="mailto:koundi.soro@caramail.com">koundi.soro@caramail.com</a>
52 NONKPIN EMAN	Chef Service R/D CIDT-BOUAKE 01 BP 622 BOUAKE 01 Tèl : 31.63.14.02/03 Fax : 31 63 41 67 CEL. 05 01 10 94 Email : <a href="mailto:contact@cidt.ci">contact@cidt.ci</a>
53 RABE GHISLAIN	BP 1313 YAKRO RCI CEL. 07.80.40.60
54 HGAZAT VALERY	BP 1313 YAKRO RCI CEL.05.76.98.77
55 TIENEBO ERIC	BP 1313 YAKRO RCI (225) 07.92.48.39
56 BILE N'DA HENRI	BP 1313 YAKRO RCI Tèl : (225) 07.00.72.67
57 Dr. AGNEROH née THERESE ATCHAM	Institut National Polytechnique FELIX HOUPHOUET –BOIGNY BP 1313 YAKRO RCI Tèl : 225 30.64.31.07
58 BAYALA JACQUES	BP 1313 YAKRO RCI Tèl : 225 05 80 86 02
59 DIABY SEKOU	BP 1313 YAKRO RCI 07 94 63 50
60 NAMA LOHI	BP 1313 YAKRO RCI Tèl : 225 05 06 86 60
61 BALEGUEL NKOT	Pilot Project for Pesticide Safety and Spray Equipment Project Coordinator P.O BOX 4170 YAOUNDE BP 281 YAOUNDE CAMEROUN email : <a href="mailto:sprayer.pesticides@iccnet.com">sprayer.pesticides@iccnet.com</a>
62 Dr. DIARRA AMADOU	Institut du SAHEL Secrétaire Permanent Comité Sahélien des Pesticides BP 1530 BAMAKO MALI Tèl : (223) 22 46 81 Fax : (223) 22 46 81 Email : <a href="mailto:csp@agrosoc.insah.ml">csp@agrosoc.insah.ml</a>
63 YEO SIRIGUI	PNR/KR2 ABIDJAN RCI
64 HINE KOUAKOU	Responsable Formation Communication UNIPHYTO CI Tel : 225 21 21 05 00 22 BP 1324 Abidjan 22 Email : <a href="mailto:kouakou.hine@syngenta.com">kouakou.hine@syngenta.com</a>
65 KOFFI KOUADIO D.	PNR ABIDJAN CI

66 YAO BAMA O.	UNIPHYTO Abidjan CI Tel : 21 27 55 00 / 07 02 20 47 Fax : (225) 21 27 47 04
67 Dr. MESSOUM FRANCIS G.	MESRS-ABIDJAN BP V151 Abidjab Tel : 20 21 36 20 Email : <a href="mailto:fmoum@hdmil.com">fmoum@hdmil.com</a>
68 KOUAME N'GORAN A.	ANAPROCI CI Association Nationale des Producteurs Café Cacao
69 ANGBOMON YA MARGUERITE	BCC BP 840 SAN PEDRO RCI Tel : 225 34 71 20 98 / 34 71 24 87 Fax : 225 34 71 14 65 Email : <a href="mailto:amgbom@bcc.ci">amgbom@bcc.ci</a>
70 NIAMKE JOSEPH	CONSEILLER TECHNIQUE MINAGRA/CAB BP V80 ABIDJAN
71 Dr. ABDOUL AZIZ SY	Expert Consultant GTZ 08 BP 0809 tripostal COTONOU BENIN Tel : (229) 33 09 51 Cel. : 07 88 36 Email : <a href="mailto:aazizsy-2000@yahoo.com">aazizsy-2000@yahoo.com</a>
73 DUCROQUET HUBERT	Conseiller Technique MINAGRA ABIDJAN RCI Email : <a href="mailto:hubert.ducroquet@netcourrier.com">hubert.ducroquet@netcourrier.com</a>
74 STEVEN NJINYAM	CEMAC Email : <a href="mailto:snjinyam@intnet.cf">snjinyam@intnet.cf</a>
<del>75 Dr. DIARRA BOUA</del>	<del>Centre Régional AGRHYMET/CILSS BP 11011 NIAMEY NIGER Tèl : (227) 73 31 16/73 24 36 Fax :( 227) 73 24 35 Email : <a href="mailto:bdiarra@sahel.agrhymet.ne">bdiarra@sahel.agrhymet.ne</a></del>
76 SERE YACOUBA	WARDA/ADRAO 01 BP 2553, Bouaké 01 Côte d'Ivoire Tél. (225) 31 65 93 93 Email : <a href="mailto:y.sere@cgiar.org">y.sere@cgiar.org</a>

## Annexe 10 : Secrétariat de la 20<sup>ième</sup> AG du CPI-OUA

4 Dr. NKOUKA NAZAIRE	Secrétaire Scientifique OUA / CPI BP 4170 YAOUNDE / CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
75 Dr. SARAH A. OLEMBO	Secrétaire Scientifique Adj. OUA – CPI BP 4170 YAOUNDE-CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
76 Dr. MATTHIAS ZWEIGERT	Coordonnateur du Projet HAPPA/OUA-CPI BP 4170 YAOUNDE-CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
77 TONYI TONYIVI	OUA - CPI BP 4170 YAOUNDE-CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
78 Mme MAHAILET LILI A.	OUA - CPI BP 4170 YAOUNDE-CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
79 SAME OSCAR	OUA - CPI BP 4170 YAOUNDE-CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
80 BOUATO BENOIT	OUA - CPI BP 4170 YAOUNDE-CAMEROUN Tèl : (237) 221 19 69 Fax : (237) 221 19 67 Email : <a href="mailto:ouacpi.cam@camnet.cm">ouacpi.cam@camnet.cm</a>
81 AKAMOU FATAYE	MINAGRA/SDPV ABIDJAN RCI BP V 7 ABIDJAN Tèl : 20.21.08.33 Fax : 225 20.21.25.18
82 GOORE BI KOUAKOU MARCEL	MINAGRA/SDPV ABIDJAN RCI BP V 7 ABIDJAN Tèl : 20.21.08.33 Fax : 225 20.21.25.18
83 Mme ABOUSSOU MARCELLE	MINAGRA/DPV ABIDJAN RCI BP V 82 ABIDJAN Tèl : 20.21.08.33 Fax : 225 20.21.25.18
84 Mme TANOI ELISABETH	MINAGRA/SDVP ABIDJAN RCI BP V 82 ABIDJAN Tèl : 20.21.08.33 Fax : 225 20.21.25.18
85 Mme EHUI-KEI ESTHER	16 BP266 ABIDJAN RCI Tèl : 20.32.99.63 Fax : 20.32.87.36 Email : <a href="mailto:ehui@promexa-ci">ehui@promexa-ci</a>

## **Annexe 11: Quelques organisations sous-régionales disponibles**

**COMESA** : Egypt, Sudan, Ethiopia, Gibouti, Uganda, Rwanda, Burundi, Kenya, Tanzania, Mauritania, Madagascar, Malawi, Zambia, Zimbabwe, Mozambique, South-Africa, Namibia, Botswana.

**SADC** : Tanzania, Madagascar, Malawi, Zambia, Zimbabwe, Mozambique, South-Africa, Namibia, Botswana, Angola, Lesotho, Zwaziland

**UMA** : Libya, Tunisie, Algérie, Maroc, Egypte, Soudan, Mauritanie, Sahara.

**CILSS** : Mali, Burkina-Faso, Niger, Tchad, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert, Guinée Bissau

**CEDEAO** : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigeria, Ghana, Guinée Conakry, Liberia, Sénégal, Gambie, Sierra-Leone.

**CEMAC** : Cameroun, Tchad, RCA, Congo (Brazza), Gabon, Guinée Equatoriale.

**CEEAC** : Cameroun, RCA, Congo (Brazza), Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe, Burundi, Angola, Rwanda, Tchad.